PARTI SOCIALISTE – SFIO
Conseil national du 7 octobre 1962
Puteaux

Sommaire

Le président (Francis Leenhardt) 1
Guy Mollet 1
Bourgeois 10
Léon Boutbien 12
Gaston Defferre 15
Augustin Laurent 21
Le président (Jules Moch) 26
Mabrut 26
Guy Mollet 27
Léon Boutbien 36
Guy Mollet 37
Le président 41

Séance du dimanche 7 octobre 1962 (matinée)

La séance est ouverte sous la présidence de Francis Leenhardt.
Assisté de Le Strat (Ile et Vilaine), Collet (Sarthe), Marcheix (Hautes Pyrénées)

Le président (Francis Leenhardt)

Camarades, nous voici réunis un mois, jour pour jour, après notre Conseil national, dans lequel nous avons été les premiers à prendre position contre les projets du Président de la République, alors qu'ils n'étaient pas encore officiels.
De très importants événements sont intervenus dans cet intervalle d'un mois et d'abord un que je tiens à souligner au début de ce Conseil national, c'est la brillante réélection aux élections sénatoriales de tous nos sénateurs sortants.
(Applaudissements)
Non seulement ils ont tous été réélus dans des conditions très brillantes, puisqu'au total, cela a marqué une progression de plus de 3 500 voix représentant 6% de l'ensemble du corps des délégués sénatoriaux, mais nous avons un nouveau, un camarade du Gers, qui vient grossir les rangs des représentants socialistes au Sénat.
Le second événement, c'est celui qui nous vaut la réunion d'aujourd'hui, c'est le vote de la motion de censure qui a déterminé, comme nous le souhaitions, la décision de dissolution, qui l'a même imposée au Président de la République, et, par conséquent, dès le début de ce Conseil National, je donne la parole à Guy Mollet pour rendre compte des débats.

Guy Mollet

(Applaudissements)

Fondation Jean-Jaurès

Mes camarades, je précise dès maintenant que je réinterviendrai à la fin du débat pour parler dans le détail de l'ensemble des problèmes, ici il ne s'agit que d'un rapport d'introduction pour permettre à chacun de voir clair dans la situation suivante et pour connaître aussi ce qu'ont été les réactions, les attitudes, du Bureau et du Comité directeur du Parti face à l'événement.

Je ne retiens des événements, en m'associant à ce qui a été dit sur les élections sénatoriales, que les tous derniers, ceux des deux dernières semaines.

Tout s'est précipité lorsqu'on a vu le Président de la République dans les conditions totalement anormales - nous reviendrons là-dessus - demander que l'on soumette au référendum une proposition de modification de la Constitution.

La première bataille était une bataille de caractère parlementaire, et même limitée à l'Assemblée Nationale ; cela s'est traduit, après quelques jours de tactiques variées, par le dépôt d'une motion de censure dont le texte est connu, que je rappelle cependant rapidement, parce qu'il est net :

"L'Assemblée Nationale, considérant que la démocratie suppose le respect de la loi et par dessus tout la loi suprême qu'est la Constitution, considérant que si le peuple français est souverain, la Constitution a pour objet de définir la manière dont s'exerce la souveraineté, soit par la voie des représentants du peuple, soit par le peuple lui-même, considérant que la Constitution, dont le général de Gaulle est l'auteur, qu'il a fait approuver en 1958 par le peuple français prescrit formellement dans un titre spécial qu'une proposition de révision doit être votée par les deux Chambres du Parlement, approuvée par référendum, le peuple français ayant été éclairé par les débats parlementaires, considérant qu'en écartant le vote par les deux Chambres, le Président de la République viole la constitution dont il est le gardien, considérant qu'il fait ainsi une brèche par laquelle un aventurier pourrait passer un jour pour renverser la République ou supprimer les libertés, et considérant enfin que le général de Gaulle n'a pu agir que sur la proposition du gouvernement, censure le gouvernement".

Cette motion de censure a été déposée par des Socialistes, ce n'est pas la première fois, cela nous est arrivé un certain nombre de fois, mais le fait nouveau important c'est que cette proposition de censure a été déposée et signée par les représentants de quatre grandes formations de l'Assemblée. Cela, tout de même, mérite une explication.

Que les Indépendants, les MRP, les Radicaux - et quand je dis les Radicaux, c'est plus largement qu'il faut l'entendre, cela va au-delà, jusqu'à la Gauche démocratique, et même au mouvement de Jean-Paul David - et les Socialistes votent ensemble, il faut une explication !

L'explication sur le fond est facile : démocrates conservateurs, démocrates chrétiens ou démocrates libéraux ont eu la même réaction que les démocrates socialistes, ils ont dit : ce n'est pas possible, on ouvre la porte à l'aventure. Donc réaction facile à expliquer, mais la tactique est plus délicate.

N'allez pas imaginer que cela s'est fait très facilement ; vous imaginez facilement, par contre, ce qu'ont pu être les réserves, la manière dont certains à l'intérieur de ces formations ont agi pour qu'on n'y parvienne pas ; cependant, on y est parvenu.

On y est parvenu pour certains très facilement, encore qu'il y ait eu une évolution interne à ces formations ; prenons-les l'une après l'autre :
Pour le Parti Radical, çà a été très facile, mais quand j'ai parlé tout à l'heure des Radicaux, je voulais dire qu'il y avait à côté d'eux l'entente démocratique, le groupement de Jean-Paul David, toutes sortes de non inscrits et pour ceux-là c'était moins facile.
Chez les MRP, la bataille n'est pas terminée, elle continue aujourd'hui même. Un certain nombre d'hommes étaient dès les premières à côté de nous, mais rencontraient dans leurs rangs de grosses difficultés.
Chez les Indépendants, quelques uns d'entre eux ont, avec beaucoup de courage, il faut le dire, accepté cette proposition dès le départ, parmi les quels les responsables de cette formation.
Mais il était difficile d'entraîner certains de leurs parlementaires, d'autant plus que dans des cas comme ceux-là il y a toujours des parlementaires qui regardent leur circonscription. Nombreux sont ceux qui pensent à l'intérêt général - et il semble que cette fois-ci cela a été la majorité - mais nombreux tout de même étaient ceux qui regardaient vers leur circonscription, et se demandaient ce que çà allait donner.
Le fait est qu'ils nous ont suivis. Je dirai dans quelques instants, quand on viendra à cela, qu'il a fallu pour y parvenir les couvrir un peu et leur donner certaines garanties de caractère électoral, car il est bien évident que le vote de la motion de censure allait entraîner la dissolution, si bien que nous avons maintenant devant nous deux problèmes : le premier, le vote au référendum, le deuxième, à une date non fixée, mais très proche, un mois et demi au maximum, les élections législatives.
Les deux problèmes sont liés.
Avant d'aborder l'étude de l'un ou l'autre des deux, on peut très facilement se demander ce qui se passe dans les différentes circonstances : ou bien, le pouvoir enlève le référendum et assure l'élection d'un nombre important de gaullistes. C'est clair, dans ce cas-là c'est le régime gaulliste qui se perpétue avec une évolution quasi fatale vers la dictature, et une certaine forme de fascisme, même si c'est du fascisme à la française.
Ou bien, deuxième hypothèse, les adversaires de ce système, de cette proposition gagnent le référendum et gagnent les élections, nous bâtirons une République, mais n'allez pas croire que nous la bâtirons facilement ; il y aura des soubresauts. Vous n'avez qu'à imaginer la situation dans laquelle, justement, par cette folie, on est en train de nous placer : en cessant d'être un arbitre pour devenir le chef d'une majorité, on fait que toutes les crises se produiraient en même temps : référendum négatif et nous nous trouverions avec un gouvernement renversé, avec un Président partant et une Assemblée en veine d'élection ! C'est dire que la partie serait gagnée, mais il faudrait que tout fonctionne, que le Président intérimaire, celui qui est chargé d'assurer l'intérim, Gaston Monnerville, prit sa place, mais que nul ne se fasse d'illusions, notre victoire nous préparera des lendemains difficiles.
Puis, autre hypothèse, celle dans laquelle il y a victoire du pouvoir au

référendum, un oui majoritaire, et par contre un échec du pouvoir aux élections, c'est-à-dire une Assemblée hostile.
Là, une victoire de chaque côté, comme dit l'autre - c'est un télé-radioteur qui a cela - qui serait une défaite pour le pouvoir et ouvrirait la porte à des combats nouveaux et aussi difficiles.
Ce n'est pas l'ère de la facilité, nous n'entrons sûrement pas dans des moments agréables, mais nous allons tout de même vers la victoire !
Alors, prenons les deux problèmes maintenant l'un après l'autre :
Référendum : ce référendum, camarades, il faut le gagner. Je sais que la radio, que la télé ont créé dans l'opinion cette idée que ce n'est pas vraisemblable et pas probable, qu'il y aura une majorité dé "oui", c'est ce qui est affirmé communément. Rien n'est moins certain. Cela dépendra exactement de la manière dont nous allons nous battre.
Il est très vrai que la réaction à fleur de peau, la réaction immédiate de l'électrice ou de l'électeur non informé est : "Après tout, pourquoi tout ce chahut quand on nous demande simplement de voter au suffrage universel ?"
Cela flatte l'oreille, l'idée que chacun va voter. Mais il est aussi vrai, et tous avez pu tous en faire l'expérience, qu'à partir du moment où vous rencontrez une de ces personnes et que vous engagez la discussion avee elle, il vous faut moins de cinq minutes pour qu'elle vous dise : "Ah ! je ne savais pas cela, je n'avais pas vu cet aspect de la question".
Notre problème va donc être de faire connaître notre position. Pas facile !
La radio, c'est terminé, on aura droit à trois minutes. On aura la radio gouvernementale à longueur de journée. La télévision, c'est encore pire, ils ont trouvé moyen, à la télévision, d'être pire qu'à la radio officielle, et là c'est un déchaînement permanent. Ils mentent ; je n'aime pas ce genre de comparaison, parce que c'est désobligeant, mais on aurait envie de reprendre les vieux slogans sur "Radio-Paris ment".
Les postes périphériques, c'est du même ordre.
Radio-Luxembourg, pour nous, n'a jamais été très favorable. J'en arrive à considérer qu'il est devenu moins malhonnête que l'autre. Et je l'ai dit, c'est bien ce qui me permet de le dire maintenant aux intéressés.
La grande presse, elle, est oscillante, selon qu'elle suppute la victoire de l'un ou de l'autre. Ils tiennent à assurer leurs lendemains.
En réalité, c'est de notre seule force, au Parti en question, que dépend notre succès possible.
Alors, voici ce qui a été décidé :
Nous ayons créé entre les représentants des formations qui ont signé la motion de censure, Indépendants, Radicaux, MRP, Socialistes, une délégation permanente (je ne vous parle que du référendum) et les décisions prises sont les suivantes :
Chaque formation politique ira à la bataille pour le référendum, dons avec ses forces, comme d'ordinaire. Vous devez donc tous considérer comme mobilisés, et mobilisez autour de vous. Il faut que les Conseils généraux, que les Conseils municipaux, que les maires de toutes les petites communes se lancent dans la

bagarre. Je dis que c'est plus facile encore d'animer nos élus locaux que nos militants, car dans le langage tenu actuellement, il y a quelque chose de calomnieux à leur égard. Vous entendez - en reprenant le mot que le journal Le Monde a lamentablement répandu la classe politique et les notables - un Duverger, vous entendez des radio speakers dont le traitement dépasse de loin celui des parlementaires, vous entendez tous ces gens là vous accuser, conseiller municipal de la plus petite commune, le gars qui a une fois son travail rempli, l'ouvrier mineur d'Henin-Liétard ou de Lens, à cœur d'aller remplir une mission qu'autrefois on appelait une mission civique ! Ces vrais notables, dont la notabilité est bâtie sur la richesse se permettent de traiter de notables le camarade dévoué qui accepte de remplir les charges municipales !

Alors, il faut dire la vérité à tous nos élus, nos représentants du peuple ; il faut leur dire comment on leur ment, il faut que vous mobilisiez tous ceux-là, il faut que soient touchés les secrétaires de sections, cela va sans dire.

Donc, nous allons mener notre action particulière au Parti. Mais nous avons décidé en plus que nous mènerions une action commune ; en dehors de ce que nous ferons, nous, en tant que Socialistes, de ce qu'ils feront eux, il y aura une affiche nationale signée par les représentants de toutes ces formations qui ont signé la motion de censure ; il y aura cette semaine à Paris une conférence de presse pour alerter la presse et peut-être allons-nous réussir à mettre sur pied d'autres méthodes pour faire connaître l'opposition dans le pays.

Voici quant au référendum.

Je répète, tout à l'heure, nous allons beaucoup parler des élections ; je voudrais que le Parti, que ses candidats, que ses militants n'oublient pas qu'avant les élections il y a le référendum. C'est facile de mobiliser pour les élections, vous trouverez partout des bonnes volontés pour se battre. Je crains que nous ne commettions une erreur grave si nous négligeons la campagne pour le référendum, en réservant nos forces pour la campagne pour les élections.

Les deux campagnes ne font qu'un et il faut alerter partout nos camarades en ce qui concerne le référendum.

Je passe maintenant au problème électoral. Deux aspects :

- programme et tactique.

Nous allons aujourd'hui tenter de ne penser que tactique, parce que çà va aller vite, une question de semaine, mais je vous en conjure ne négligez pas l'importance du programme. Aussi étonnant que cela puisse paraître, à un moment où les problèmes de tactique l'emportent sur le reste, c'est en réalité la présentation de notre programme, qui décidera du sort et du succès du Socialisme, surtout avec la tactique qui va vous être proposée si elle est retenue.

Car c'est justement à ce programme, sur le programme, que se jouera la place du Socialiste au premier tour et, par là même, les chances au second. C'est en affirmant ce que nous aurons de commun, c'est donc la tactique, que nous réglerons le problème d'un second tour. Mais c'est en affirmant ce que nous avons de spécifique, c'est-à-dire notre programme, que nous déterminerons notre place au premier, si bien que, camarades, après avois insisté sur l'importance maintenant du programme, et je le fais, je le répète, j'ai conscience

que maintenant nos esprits vont davantage se tourner vers la tactique et que cela risquerait d'apparaître, dans nos délibérations d'aujourd'hui comme le plus important, alors que ce n'est que circonstantiel.
Quelle doit être la tactique ?
Je reviens un instant sur ce qui s'est passé dans les trois semaines : la motion de censure, camarades, est votée ; elle est votée avec un chiffre étonnant : 280, alors qu'il suffisait de 241 voix et qu'on se demandait dans les jours qui précédaient si l'on y parviendrait. Il faut dire la vérité, on se la doit : pour obtenir un semblable chiffre, il a fallu prler déjà de la tactique électorale... C'est une évidence.
Nombre des élus ont regardé, comme je le disais tout à l'heure, vers la circonscription ; ce n'était pas tellement vrai, et même pas du tout vrai chez nous mais c'était vrai chez d'autres, c'est la raison pour laquelle à un moment, nous avons été amenés à publier un petit communiqué que vous avez tous lu, disant que les représentants des formations ayant signé la motion de censure, s'engageaient à prolonger devant le pays l'accord qu'ils venaient de passer sur la motion de censure. Cela veut dire quelque chose, "prolonger devant la pays"... et c'est de ce prolongement éventuel que je veux maintenant vous entretenir.
Si nous laissons se faire l'événement, si nous arrivions à ce que, comme je le disais tout à l'heure, l'UNR puisse être encore puissant dans la prochaine Assemblée, alors l'évolution peut être très rapide en France. Si bien qu'il faut être d'accord pour dire : on va battre l'UNR. C'est la première préoccupation qui doit être la nôtre.
Il faut assurer l'échec de tous ceux qui se sont faits les complices de la violation de la Constitution ; il faut que ce soit cela la dominante en matière de tactique : quiconque s'est fait complice de la violation de la Constitution doit être battu !
Ajouterai-je qu'il faut aussi que ceux des hommes qui par leur attituue ont assuré le succès de la motion de censure à l'Assemblée, qui ont pris des responsabilités en négligeant franchement, clairement, leurs préoccupations électorales personnelles, il faut faire en sorte qu'ils ne puissent pas être sanctionnés par le pouvoir pour cette preuve de courage !
Je vais parler franchement - nous sommes entre nous - en ne prenant qu'un exemple et en m'en interdisant d'autres. Parmi ceux qui ont mené cette bataille et elle fut bien menée, un homme est souvent apparu comme placé au premier plan, presque un leader, il s'appelle Paul Reynaud. Je ne vais pas vous chanter les louanges de Paul Reynaud sur le plan social ou sur le plan économique, dans une réunion socialiste, mais je vais vous dire, je vous dis que sur le plan moral nous avons un devoir, nous ne devons pas permettre que le pouvoir puisse battre Paul Reynaud étant donné le courage qu'il a manifesté.
(Applaudissements)
Il y a des moments où il faut voir où est l'adversaire. Nous retrouverons sûrement Paul Reynaud sur notre route, malgré son âge d'ailleurs ; nous n'avons pas les mêmes conceptions ; il y a des problèmes sur lesquels nous ne sommes pas tellement loin les uns des autres, mais à chaque heure suffit sa peine... Paul Reynaud ne menace pas la République, ne menace pas la démocratie ; si Paul

Reynaud avait voulu jouer sa réélection, elle lui était acquise, il n'avait qu'à jouer les domestiques du pouvoir. Il a fait preuve de beaucoup de courage, je l'ai cité longuement, mais c'est parce que ce n'est pas à lui que je pense mais parce qu'il est un exemple des situations de cet ordre. Je dois donc dire que notre deuxième préoccupation est celle-là.

Et voici maintenant, plus piéciaément, la tactique que nous allons vous préconiser.

Le Bureau du Parti a été unanime. Vous savez qu'il est des heures où nous avons été entre nous séparés ; on l'est souvent sur des problèmes de tactique ; mais nos camarades du Bureau avaient été unanimes à approuver la démarche. A partir du moment où nous avons su que la conférence prévue aujourd'hui se transformait en Conseil national, j'ai eu la préoccupation que la décision du Bureau du Parti soit sanctionnée par le Comité directeur, qui est l'organisme politique qui, dans l'intervalle des Congrès, prend les responsabilités, au nom du Parti, et c'est la raison pour laquelle nos camarades doivent comprendre qu'il a fallu que ce matin se réunisse le Comité directeur. Etant donné qu'il s'agissait de dispositions de caractère politique, c'ébait à lui qu'appartenait la responsabilisé de les prendre.

Je suis heureux - c'est la récompense de ce qu'on a fait depuis quelques jours - de pouvoir vous dire que de la même manière que le Bureau a été unanime, le Comité directeur vient d'être unanime à approuver cette démarche. C'est donc en son nom que je rapporte une proposition quant à la tactique. Il va sans dire qu'elle ne va pas être acceptée comme ça, qu'on en va discuter, que vous avez le droit de la rejeter - je ne le souhaite pas - que sa formulation sera rédigée dans l'après-midi par une Commission des résolutions, émanant du Congrès. Donc, tous les droits du Conseil national restent entiers.

Cependant, il est important que ce soit au nom du Comité directeur unanime que je vous rapporte les idées suivantes :

La première, et là je vais me repéter : assurer l'échec de ceux qui se seraient faits les complices de la violation de la Constitution ;

La deuxième : à cette fin, une décision étonnante pour le Parti Socialiste, puisqu'elle va rompre avec une très vieille tradition, laisser exceptionnellement toute latitude aux fédérations pour, si nécessaire, ne pas présenter de candidat dans certaines circonscriptions.

Je rappelle qu'il s'agit là d'une mesure que le Parti n'adopte qu'à titre exceptionnel. Notre vieille règle permanente c'est : un candidat partout, et ce pour des raisons qui vaudront demain de nouveau, car la campagne électorale, c'est l'heure où l'on va faire la propagande, ce n'est pas sur le plan électoral que se bat le Parti, c'est dans la campagne électorale, et d'ailleurs ça ne doit pas empêcher les candidats de faire une campagne électorale, même si en fait ils ne se présentent pas. En plus, nous voulons des candidats partout, parce que ça permet de compter les voix sur le plan national, mais pour une fois, on ne comptera peut-être pas toutes nos voix : nous vivons dans une période où ce n'est plus du nombre des voix dans le pays que dépend le sort de la République, mais du nombre et de la qualité des hommes qui vont se battre dans les mois

prochains, parce que la bataille, elle n'est pas terminée !
(Applaudissements)
Si bien que nous vous suggérons de dire exceptionnellement, cette fois il sera laissé latitude aux fédérations de ne pas présenter de candidats.
Dans les commentaires qui vous seront faits, nous vous demanderons - je dois le dire tout de suite - que ces dérogations soient soumises au Comité directeur, on ne retombe pas dans la cuisine !.. mais enfin, à titre exceptionnel, on n'impose plus d'avoir des candidats partout.
Il y a un cas plus particulier où les fédérations pourront, je dirais presque devront, ne pas avoir de candidat au premier tour, c'est lorsqu'il s'agira d'assurer l'élection d'hommes politiques, de ces hommes politiques qui ont, je le disais à l'instant, fait prévaloir l'intérêt de la nation, la défense de la démocratie, sur leur intérêt électoral particulier.
Imaginez, camarades, qu'on ait un candidat - je reprends mon exemple - contre Paul Reynaud. Il risquerait, étant donné le tir de barrage qui sera fait contre Paul Reynaud, d'arriver avant lui. Et nous pourrions gagner un siège, oui… Mais nous vous demandons de renoncer à cette victoire facile et nous pensons que la meilleure méthode, pour ce faire, est de ne pas avoir de candidat au premier tour et de dire, dès le premier tour : "Parce que Paul Reynaud a eu telle attitude, nous demandons aux électeurs républicains et socialistes d'assurer son succès."
(Applaudissements)
Ensuite, dans la grande majorité des cas, dans la très grande majorité des cas, nous aurons des candidats partout. Nous aurons des candidats dans les circonscriptions, et même contre le député sortant. Que personne ne se méprenne : nous ne voulons pas dire que nous n'aurons pas de candidat contre le députe sortant ; les amoureux de l'Histoire avaient évoqué l'exemple des 363, les 363 qui bâtirent Mac Mahon. Ce n'était pas possible de le faire pour les 280.
D'abord, parce que les 280 n'appartiennent pas tous aux quatre formations en question et qu'il en est un certain nombre, comme MM. Biaggi et consorts, voire Bidault... non Bidault a voté oui, il n'a pas voté non… C'est l'un des plus beaux paradoxes de notre méthode actuelle, Bidault a voté pour le gouvernement, puisqu'il n'était pas là et que seuls comptent les votes de ceux qui sont présents et peuvent monter à la tribune ! Bon. Il y a déja cela. Mais il y a le cas de quelques individualités... Nous ne demanderons pas à ses camarades de circonscription d'assurer la réélection de M. Lacoste-Lareymondie, ou de M. Le Pen, ou de M. Thomasseau... Mais les deux précédents sont d'une des quatre formations, c'est dire qu'il n'y a pas que ceux qui sont d'autres formations, Thomasseau est non inscrit, lui. Même dans les formations, il y aura des cas d'espèce.
Si bien qu'il n'est pas possible, aujourd'hui, d'arrêter la règle pour les 280. Il y aura, même contre les sortants, des candidats au premier tour.
La tactique que nous vous préconisons est la suivante (et elle aurait l'agrément des trois autres formations) : ceux qui ont été signataires de la motion de censure, et qui par leur attitude ont pris personnellement position pour le non (il ne suffirait pas que quelqu'un soit un radical, le parti Radical ayant prit position

pour le non, lui-même n'ayant pas fait campagne pour le non concernant le referendum, pour qu'il bénéficie de cette mesure)... Donc, tout homme, appartenant à l'une des quatre formations signataires, s'étant ; lui-même battu pour le non, s'il arrive au deuxième tour en tête des quatre en question, sera soutenu ; les autres se retireront et assureront son élection. C'est la troisième disposition.
Quatrième disposition : il y aura des exceptions, il y aura des situations locales.
Eh bien, vous donnerez mandat aux responsables du Parti d'étudier chacun des cas particuliers.
Voilà, camarades, la suggestion sur laquelle je suis invité à rapporter. Je souhaite que le parti la fasse sienne. Certes, c'est une situation particulière, on peut s'en moquer, on peut en rire ; il est très facile de la caricaturer, il est très facile de s'étonner que les socialistes puissent, un moment, s'effacer devant des indépendants, que des MRP puissent s'effacer devant nous, etc… C'est facile. Mais je voudrais d'un mot vous rappeler les problèmes qui se posent aujourd'hui :
Ou bien nous laisserons s'installer la monarchie, et cela mène à la dictature fatalement, ou bien au contraire nous sauverons la démocratie, laissant ouvertes les chances pour la démocratie Socialiste !
(Applaudissements)

Le président - Je demande aux camarades de bien vouloir se faire inscrire dans le débat ; Je n'ai qu'un inscrit pour l'instant, Georges Guille ; je lui donne immédiatement la parole.

Georges Guille

Chers camarades, avant que ne s'engage la discussion générale, à laquelle je n'ai pas l'intention de participer, j'ai demandé la parole pour deux minutes, pour une brève déclaration.
Peut être en raisons de certaines frictions, d'ailleurs mineures et recentes, entre le groupe parlementaire au Sénat et le groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale, et a titre plus personnel en raison de certains désaccords antérieurs, je crois devoir aujourd'hui venir ici pour porter témoignage de la magnifique bataille que vient de mener le groupe parlementaire à l'Assamblée Nationale.
(Applaudissements)
Cette bataille a été illustrée notamment par l'intervention de Guy Mollet tout au début du débat, et par les explications de vote de Francis Leenhardt pour clôturer le débat.
Le discours, le très remarquable discours qu'a prononcé Guy Mollet, en plus de son efficacité sur le plan parlementaire, et de la répercussion profonde qu'il a eu sur l'opinion publique du pays, fait honneur au Parti.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Bourgeois.

Fondation Jean Jaurès

Bourgeois

Mes chers camarades,

Je ne pensais pas essuyer les plâtres, mes ayant des choses très simples à vous dire, je monte à la tribune sans avoir préparé un long discours.

Ce que je veux vous dire, c'est que le Parti se trouve maintenant devant deux problèmes : le referendum et les élections. Je pense, quant à moi, que le problème du refrendum est de loin bien plus important que celui des élections, pour la raison essentielle qu'il va passer le premier.

Il est bien certain que si nous perdons ce referendum, c'est à dire si le chef de l'Etat est plebiscité par l'ensemble de la nation, quelles que soient les modifications qui pourront intervenir dans les groupes parlemantaires, je pense que le chef de l'Etat ne modifiant pas sa position, ces partis et ces nouveaux élus ne pourront que jouer un rôle secondaire... je ne dis pas un rôle nul, mais un rôle secondaire, car il suffira, si ce nouveau parlement est plus hostile et plus dynamique que celui qui vient d'être dissous, il suffira au pouvoir de prétendre que le fonctionnement normal des institutions est gêné par ce nouveau Parlement, pour prendre l'article 16 et gouverner comme il l'entendra.

Je pense donc que l'élément essentiel de notre lutte, c'est la lutte pour le referendum.

Avant de poursuivre, je voudrais demander à mes camarades si certains d'entre vous n'ont pas pensé à une chose qui n'a pas été évoquée encore, mais qui le sera sans doute, c'est, avant de savoir comment nous devons dire non au referendum, quelle est la tactique que nous devons employer pour dire ce nom. Est-ce que certains d'entre vous, mes chers camarades, ne se posent pas une autre question, à savoir :

A l'initiative d'un seul homme, contre l'avis du Conseil d'Etat, contre l'avis du Comité constitutionnel, contre l'avis du Sénat, contre l'avis de l'Assemblée Nationale qui n'a pas hésité à voter la motion de censure, de par la volonté d'un seul homme, qui a baffoué la loi, eh bien, malgré cela, le referendum aura lieu, et je vous pose tout de suite, mes chers camarades, la question suivante :

Est-ce que nous ne devons pas élever une protestation et ne pas essayer d'imaginer ce qui se passerait dans ce pays si nous disions : le referendum qui est illégal n'aura pas lieu car, voyez-vous, le général de Gaulle, je pense, quand il a décidé d'attaquer les partis républicains délibérément, sans tenir compte de l'intérêt de la nation, - on peut penser ce qu'on veut de cet homme, mais nous savons tous que c'est un habile tacticien - n'excluait pas ce qui vient de se passer, à savoir le vote d'une motion de censure et le renversement du gouvernement.

Et, sur le plan psychologique, où va se jouer ce referendum, dans la mesure où le chef de l'état pourra le faire au jour décidé par lui, et par lui seul, c'est déjà un commencement de victoire pour le général de Gaulle.

Nous devrions y penser plus sérieusement.

Tout à l'heure, Guy Mollet disait une chose très exacte, c'est que nous devons mobiliser tous nos militants, tous nos élus locaux. Cela, nous devons le faire. Mais si nous le faisons bien, et supposez que d'accord avec les autres formations

républicaines avec lesquelles nous nous sommes associés pour voter la motion de censure, nous disions à tous nos élus - et que le MRP en fasse autant, que les Indépendants fassent de même, et les radicaux aussi - "Monsieur de Gaulle veut faire un referendum le 28 octobre, eh bien, nous ne voulons pas qu'il ait lieu, et, en tout cas, s'il a lieu, nous n'y participerons pas, non pas en tant qu'électeurs, mais en tant qu'artisans pour l'administration même du référendum", je vous prie de croire que les conditions psychologiques dans ce pays seraient changées !

Si on disait : ce ne seront pas les braves militants de chez nous qui vont ouvrir les enveloppes et participer à un jeu que tout le monde juge comme illégal, cela aurait un résultat. Car enfin on veut manoeuvrer les gens comme à la caserne, et nous ne sommes pas à la caserne !

Je vous lance cette idée et avant d'aller plus loin, est-ce que le Conseil national ne voudrait pas envisager cette hypothèse ? Je lui pose la question, mais je ne me fais pas d'illusions, je crois que dans le rapport de forces entre de Gaulle et les partis, il n'est pas possible que le referendum sans doute n'ait pas lieu.

Mais alors, s'il a lieu, que doit-on faire ?

Eh bien, il s'agit de le gagner en tenant compte des réalités des réactions de l'électeur qui vote un référendum.

Quant à moi, je pense qu'il y a essentiellement trois catégories d'électeurs à un referendum et dans celui ci en particulier :

Il y a une élite, une élite politique qui, elle, a depuis longtemps compris, qui est suffisamment éclairée, qui sait que l'illégalité est totale, que c'est un véritable plébiscite, sous prétexte de révision constitutionnelle.

Il y a une deuxième catégorie, ce sont les citoyens qui obéissent aux consignes de leur parti et qui votent selon les directives reçues ; je pense que ces deux catégories sont minoritaires dans le pays.

La majorité est constituée par des hommes qui se désintéressent de plus en plus de la vie civique et nous avons le devoir de nous poser cette question : si nous voulions faire une tactique efficace ; à quoi va penser le citoyen de ce pays le matin du 28 octobre en allant voter ?

Eh bien, je pense que nous serons d'accord pour penser que ce citoyen ne pensera pas à l'article 89 ou à l'article 11 pour savoir si la Constitution doit être modifiée dans le sens de l'élection du Président de la République au suffrage universel. Absolument pas, et si vous bâtissez une tactique là-dessus, c'est l'échec.

A quoi va penser ce citoyen ?

Il va se dire : malgré toute ma bonne volonté, malgré mon obéissance, malgré que j'ai répondu oui à tous les referendum, eh bien, pour éviter des ennuis,., voilà que les ennuis m'arrivent quand même..

Et la seule question que se posera ce citoyen sera de se dire : dans les ennuis qui m'attendent et que je ne souhaite pas, aurai-je plus d'ennuis en conservant le général de Gaulle ou en aurai-je moins s'il s'en va ?

C'est çà l'alternative que se poseront tous les Français.

Les Français, depuis 1939, ont toujours éludé les problèmes ; ils ont toujours

Fondation Jean Jaurès

pensé qu'avec un sursaut de lâcheté, ils allaient pouvoir résoudre toutes les questions qui se posent à ce pays, et ce sera encore bien pire cette fois.
(Applaudissements)
Il s'agit donc de retourner la question, il s'agit de dire à ces citoyens qui veulent conserver leur quiétude quoi qu'il arrive : si vous conservez de Gaulle, c'en est fini de cette quiétude avec la République, il y a peut-être une chance que vous la conserviez.
Je pense que sur le plan de la tactique, c'est l'élément essentiel.
Et je crois qu'il y a quand même quelque chose de changé dans ce pays. Je rappelle des souvenirs très récents, ce qui s'est passé à l'Assemblée Nationale, parce que ce qui s'est passé dans les groupas de l'Assemblée Nationale peut se passer demain dans le pays.
Aux premiers jours de la crise, quand nous nous sommes réunis avec les Comités directeurs et les représentants des autres groupes des deux Assembiées, je vous assure mes chers camarades que Guy Mollet nous disait : "Il y a une chance aux cinq pour que l'on gagne." et il disait la vérité, nous en étions tous persuadés. Nous étions tous persuadés que nous avions une chance extrêmement limitée de faire voter une motion de censure. Et puis, à chaque heure, chaque jour, la situation sa modifiait grâce à notre tactique, grâce à la souplesse de cette tactique, grâce à cette unité, élément essentiel, qui s'est créée entre les groupes républicains ; eh bien, après quelques jours, ce sont 280 voix qui ont voté la motion de censure !
Je vous dis ceci ; si notre tactique au referendum est bien faite, si nous conservons surtout l'unité indispensable, telle qu'elle s'est réalisée à l'Assemblée Nationale pour voter la motion de censure, si nous ne nous perdons pas dans les discussions de principes qui doivent être provisoirement mis de côté, je pense que nous pouvons battre de Gaulle au referendum.
Mais il faudra deux choses : il faudra que nous ayons des moyens financiers poux assurer la campagne et il faudra que nous trouvions un certain nombre de slogans simples, qui s'adresseront non pas aux deux catégories dont je parlais tout à l'heure, à une certaine élite politique ou à des militants de partis, mais des slogans qui seront valables pour toute cette masse qui ne souhaite qu'une chose dans la crise que nous traversons : s'en sortir à moindres frais, et que sa quiétude ne soit pas compromise dans l'avenir...
Voilà, mes chers camarades, les quelques observations que je voulais faire, en ce qui concerne les problèmes strictement électoriaux. Je pense qu'ils ne sont pas inutiles, mais je continue à penser qu'ils sont secondaires : ce qu'il faut, c'est que de Gaulle soit abattu le 28 ocbobre sur le referendum !
(Applaudissements)

Le président – La parole est à Léon Boutbien.

Léon Boutbien

Mes chers camarades, mes premières paroles seront pour m'associer à ce que vous a dit Guille à cette tribune et pour vous dire toute la joie que nous avons

ressentie de voir l'action menée au Parlement par notre ami Guy Mollet et le groupe parlementaire, le résultat obtenu et la résurrection d'une unité totale et complète dans les organismes directeurs du Parti. Je m'associe donc totalement à ce qu'a dit notre ami Guille. Comme l'avait souligné lui même Guy Mollet dans son intervention, c'est à l'unanimité, aussi bien au Bureau qu'au Comité directeur, que la tactique qu'il nous a proposée a été adoptée.

Pour ma part, je voudrais aujourd'hui attirer votre attention sur un certain nombre de points qui pourront être intéressants à développer, au cours de cette bataille pour le referendum.

Tout d'abord, il est assez paradoxal que ceux qui nous reprochent d'avoir la nostalgie de la IVème République et de ses erreurs, soient précisément ceux qui ont introduit dans la Constitution et pour la première fois dans l'histoire de ce pays, un article 4, qui est le suivant et qu'il faut bout de même relire :

"Les partis et groupements polotiques concourent" à l'expression du suffrage ; ils se forment et exercent leurs activités librement ; ils doivent respecter "les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie".

Autrement dit, au moment même où, dans la Constitution, l'exercice normal du fonctionnement des partis est constitutionnalisé, donc reconnu, on lance cette campagne, invraisemblable, contre les partis, leur existence, leurs expression.

Autre point : dans ce referendum, où évidemment on répond par oui ou par non à une première question, et où derrière ce oui ou ce non se cache une proposition de loi, il y a un certain nombre d'observations que nous devons formuler tout de suite.

Je verrai avec vous les moyens tactiques pour essayer d'assurer une plus grande efficacité à notre propagande contre le oui au referendum, mais je crois qu'il y a déjà une pétition de principe à affirmer : quel que soit le résultat du referendum, la proposition de loi qui lui est jointe ne pourrais être promulguée. En effet, en fonction des articles 46 et 63 de la Constitution, du fait que cette proposition de loi, à l'initiative du gouvernement, a été reconnue inconstitutionnelle par le Comité constitutionnel et par le Conseil d'Etat, de même que par la motion de censure, dans l'hypothèse même où ce referendum serait adopté à une certaine majorité, la loi ne pourrait être promulgée.

Bien entendu, c'est une réserve constitutionnelle et juridique à formuler. Nous savons très bien que le chef de l'Etat ne tiendra pas grand compte de cette reserve. Néanmoins, il est important de faire remarquer que ce serait une violation supplémentaire de la Constitution que de la promulguer.

D'autre part, il y a une disposition assez curieuse, qui montre que le pouvoir n'est pas tellement sûr du résultat de ce referendum, quand il dit "que pour le calcul de la majorité absolue, seuls les suffrages exprimés entreront en ligne de compte", autrement dit, tous ceux qui s'abstiendront, bien sûr, de participer au scrutin, mais même ceux qui voteraient blanc, voteraient dialectiquement, en fait, pour le pouvoir, puisque leurs suffrages ne seraient pas compris dans le calcul. Je crois qu'il y a là une petite disposition, une petite astuce qui est peut-être passée inaperçue aux yeux de beaucoup, mais qu'il convient de souligner.

D'autre part, il est intéressant de voir quels sont les moyens que nous aurions pu

employer pour faire échec à la mise en application de ce referendum, Tout à l'heure, notre ami Bourgeois nous a fait des suggestions. Il y a même eu, dans le payas une initiative particulière, puisqu'un maire de petite commune a adressé une lettre au préfet en indiquant qu'il n'organiserait pas le scrutin de la consultation. Je crois qu'il y a en effet, à l'échelon des communes, - et quand on est l'expression des communes comme le Parti Socialisbe peut l'être, puisque ses expériences municipales restent l'essentiel de son histoire - une possibilité d'envisager éventuellament une grève administrative de tous les élus locaux et communaux, pour la mise en place d'un tel referendum inconstitutionnel par sa nature et sa substance. Mais je vais dire à Bourgeois une chose : je crois que c'est une arme efficace, je crois qu'il est encore trop tôt pour s'en servir.. Je pense que dans le déroulement même des événements, et nous plaçant dans l'hypothèse que signalait Guy Mollet et qui vient naturellement à l'esprit, il est possible que nous soyons placés de nouveau devant un referendum dans quelques mois. Car si le referendum était voté, et si la majorité venant dans la prochaine législature était différente de celle qui existe aujourd'hui et entrait en conflit permanent avec le Président de la République, il ne serait pas exclu qu'il y ait une nouvelle proposition de referendum soumise au peuple français dans le cadre d'une disposition inconstitutionnelle qui finirait par être une habitude, nous serions placés alors devant un véritable coup d'Etat qui serait la deuxième étape de l'opération, en préparation aujourd'hui.

Je crois donc que cette arme redoutable est importante, mais que la grève administrative de tous les élus devrait être une arme à garder en réserve, dans les circonstances actuelles, car ça n'est pas dans la première manche de la bataille qu'on use de l'artillerie lourde, il faut quelques dispositifs de secours pour les combats à venir…

Enfin, sur la question des tactiques électorales, il est bon que nous ayons fait ce pas en avant aujourd'hui, en admettant que dans l'état actuel des choses, l'essentiel est de faire échec à tous ceux qui ont accepté de près ou de loin le viol de la Constitution ; et c'est un grand effort que le Parti Socialiste doit faire.

En effet, quel sera l'argument le plus souvent employé contre nous, les Républicains ? Ce sera une évocation - d'ailleurs injuste et très injurieuse souvent, de la IVème République, et on doit toujours rappeler que si la IVème République n'a pas pu fonctionner normalement, c'est par la coalition des communistes et du RPF, qui se sont toujours entremêlés pour rendre inapplicable la fonctionnement des institutions. Mais au delà même de cette critique historique, ce que l'on pourra nous reprocher, et on tentera d'en faire la démonstration, ce serait de dire que ces hommes, qui sont capables de s'unir pour voter une motion de censure contre quelque chose, sont incapables de s'unir pour faire quelque chose.

Or, je crois que c'est précisément dans la mesure où le parti tout entier comprendra que la bataille qui vient n'est pas une bataille législative classique, mais une bataille imposée par les circonstances, dans des conditions exceptionnelles et qu'il est normal qu'à une situation exceptionnelle on applique une procédure exceptionnelle, et il faut souhaiter qu'il y ait là une discipline

complète et totale de l'ensemble du Parti, pour que véritablement nous allions à la bataille dans la plus glande unité possible, pour pas faire échec à ceux qui sont les véritables valets du pouvoir personnel actuel !
Pour ma part, je pense qu'il serait intéressant que nous reprenions l'idée du projet constitutionnel qui avait été ou aurait pu être déposé, comme contre proposition et qui a fait l'objet d'un accord entre les différents groupes et qui pourrait être une éventuelle réponse, quitte à être ensuite discuté ou aménagé par des décisions régulières, mais pourrait être considéré comme une base de discussion possible pour l'avenir, en ce qui concerne les modifications constitutionnelles susceptibles d'éviter le réédition des crises et l'instabilité du pouvoir.
Je pense que dans cette direction là, nous pourrions faire une oeuvre politique.
Je souhaiterais qu'on ne mette pas l'accent, au cours de cette bataille électorale, sur les points qui nous divisent entre républicains, non pas que nous ayons à les taire fondamentalement, mais je crois que tout ce qui sera utilisé contre nous pour nous diviser davantage sera une mauvaise action dans la bataille que nous aurons à engager.
Cest pourquoi je souhaite que notre Commission des résolutions et que notre Congrès, poursuivant l'effort qui est entrepris par les organismes centraux du Parti, aboutissent également à une motion d'unanimité, mais qui tienne compte du caractère exceptionnel et difficile de la bataille que nous engageons, avec le sentiment très profond de la conduire à la victoire. Car, comme l'a dit Guy Mollet, et nous le répéterons tous au cours de eette bataille, il y va de la dignité de citoyens, pas simplement de la dignité d'élus, mais de la dignité des citoyens, car, après tout, l'élu n'est que l'expression du citoyen, et l'expression de la souveraineté populaire.
Et puis, quand le général de Gaulle, qui joue un peu les Gulliver, déplace sa jambe, il a un peu l'impression qu'il va écraser les républicains qui sont dessous. Nous devons lui montrer que les hommes libres, quels qu'ils soient, et quel que soit le respect qu'ils attachent à un passé qu'ils ont partagé avec lui, ne sont pas des esclaves et nous pouvons lui dire, en hommes libres, que nous n'entendons pas le devenir.

Le président - La parole est à Gaston Defferre, ensuite à Augustin Laurent.

Gaston Defferre

Je suis d'accord avec ce que Guy Mollet a dit en qui concerne le referendum, et en particulier en ce qui concerne l'importance de ce referendum.
Trop de camarades ont en effet tendance à dire : "Oh ! de toute façon de Gaulle l'emportera au referendum, il aura une majorité moins importante que dans les referendums précédents, mais il n'est pas possible de le battre". Je pense personnellement que c'est peut-être possible et qu'en tout cas nous devons tout faire pour y arriver.
Et je voudrais, en ce qui me concerne, essayer de situer le problème tel que je le vois, tel qu'à mon avis il se posera dans la grande masse de l'opinion publique,

Coll. Fondation Jean Jaurès

et en particulier dans la masse sur laquelle nous devons, je crois, porter particulièrement nos efforts, c'est-à-dire sur la masse du public non éduquée politiquement, qui en définitive finit par faire pencher la balance d'un côté ou d'un autre.
Ceux qui ont une formation politique, cette fois-ci, comme on l'a dit après l'avis du Conseil d'Etat, du Conseil constitutionnel, après l'avis des nombreux juristes qui se sont prononcés, après le vote de censure très important de, cette fois-ci, de l'Assemblée Nationale, compte tenu de l'évidente violation de la Constitution, tous ceux-là normalement doivent voter non.
Mais, par contre, il y a la grande masse des français pour lesquels l'article 9, l'article 11, l'article 3, les décisions des instances les plus hautes, comme le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel, pour eux sont des choses assez vagues, assez assez interminées. Je suis convaincu que si vous arrêtiez 50 personnes dans la rue et si vous leur demander la différence entre le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel, la moitié seraient absolument incapables de vous répondre.

Dans l'assemblée - Plus de la moitié.

Gaston Defferre - Plus de la moitié disent les camarades. J'accepte cette observation bien volontiers, et je la fais mienne.
Par contre, réfléchissons un peu : comment va se prononcer et se déterminer la grande masse des Français ?
Eh bien ; camarades, la grande masse des Français se déterminera en fonction d'un raisonnement extrêmement simple.
De Gaulle a dit, a déjà commencé à dire, et je suis certain qu'il va le répéter de façon plus précise encore : "Si je n'ai pas la majorité, je partirai". Et la question qui se pose pour les Français est de savoir si de Gaulle s'en va, que va-t-il se passer ?
Est-ce que ce sera le vide ? Est-ce que ce sera l'aventure ? … etc… Est-ce que ce sera… on va jusqu'à la guerre civile !
Voilà la véritable question qui est posée par le referendum, voilà la véritable question à laquelle il faut que nous répondions pour rassurer l'immense, je ne dirai pas "majorité", car je ne veux pas employer ce mot, j'espère que le "oui" sera en minorité, mais une grande partie de l'opinion publique française qui ne raisonne pas mais qui se contente de s'interroger, de façon extrêmement sommaire.
Notre devoir à nous, donc, qui sommes des hommes politiques ou des militants politiques, sachant qu'en définitive c'est cette question-là qui dominera toutes les autres, beaucoup plus que tous les arguments juridiques ou constitutionnels, c'est de ne pas nous dissimuler cela, de ne pas dire : "Les gens ont tort de poser la question de cette façon". Nous savons que c'est ainsi qu'elle sera posée, notre devoir c'est d'essayer, il faut donner une réponse claire, suffisamment précise, suffisamment rassurante, convaincante, pour que la grande masse des français hésitants et qui raisonnent de façon sommaire soit frappée par notre

Collection Jean Jaurès

raisonnement et nous suive au lieu d'être emportée par la peur de ce qui se passerait si de Gaulle s'en allait.
Voilà, camarades, à mon avis, comment se pose la question, et voilà pourquoi dès maintenant nous devons envisager, et le dire de la façon la plus claire, ce qui se passerait si de Gaulle s'en allait.
Certes, je sais que c'est une hypothèse qui a été envisagée déjà, et en particulier par nos camarades qui ont voté ou qui étaient partisans de voter non au referendum précédent, et qui nous ont dit : "Après tout, pourquoi cette frayeur devant l'éventualité du départ de de Gaulle ?". Mais, cette fois-ci, la question se pose autrement. Car, cette fois-ci, de Gaulle a rassemblé contre lui la quasi unanimité de ce qu'il appelle "les notables", "les élites", de ce que Guy Mollet définissait tout à l'heure tout à fait autrement quand il parlait de ces élus municipaux ou cantonaux qui ne sont pas des "notables" au sens de la fortune, comme on l'entendait il y a cinquante ou cent ans, quand il y avait le suffrage censitaire, mais ces notables qui ont été choisis par le peuple pour le représenter et qui de ce fait sont devenus "notables" mais pas au sens péjoratif que donne à ce mot de Gaulle ou son entourage.
Cette fois-ci, de Gaullie posant la question comme il l'a posée, a lui-mime posé la question de sa succession. Et on ne peut pas prétendre maintenant dans le public que ce sont les hommes de la IVeme Sepublique, animés par ce que de Gaulle appelle "le tracassin", qui veulent revenir pour s'emparer du pouvoir parce qu'ils ont assez attendu et qu'ils trouvent que cela dure trop longtemps. Cette fois-ci, c'est de Gaulle lui-même qui a posé la question, non seulement de la constitutionnalité, de la violation de la Constitution, mais même de sa successio.
Cette question est posée nous devons y répondre.
Je crois que nous devons, nous Socialistes, y répondre très clairement, et sans aucune frayeur. Tout à l'heure Guy Mollet nous parlait du prolongement de ses élections dans le pays et des modalités de tactiques que nous pourrions adopter pour le second tour de ces élections. Je crois qu'à propos du referendum, et sans attendre des élections législatives, il faut qu'il soit clair dans le pays, que l'on sache que s'il y avait une majorité de "non", il se trouverait un gouvernement républicain décidé à faire régner l'ordre, à éviter l'aventure, dans lequel les français puissent avoir assez confiance pour ne pas avoir peur de la guerre civile dans le cas où de Gaulle serait amené à s'en aller.
Et je voudrais essayer très rapidement, non pas de définir, bien sûr, ce que devrait être ce gouvernement, ni son programme, ni sa tactique, je voudrais essayer de définir quelques idées.
Ce gouvernement, bien sûr, est un gouvernement républicain, ce qui signifie qu'il s'oppose à l'aventure constitutionnelle dans laquelle de Gaulle cherche à nous entraîner, mais ce qui veut dire aussi qu'ils s'opposerait aux aventuriers, et en particulier à ceux de l'extrême-droite, de l'OAS, du CNR., de Bidaut ou d'autres. Il faut bien que l'on sache dans l'opinion républicaine de ce pays que ce gouvernement ne serait pas simplement un gouvernement anti-gaulliste, que ce serait aussi un véritable gouvernement républicain, c'est-à-dire qu'il saurait

se faire respecter par tous les extrémistes, d'extrême-droite et d'extrême-gauche, si c'est nécessaire.
Si nous arrivons à lancer cette idée dans le pays, et si nous arrivons à convaincre la grande masse des français que c'est une chose faisable, réalisable, et qu'alors le départ de de Gaulle n'entraînerait pas l'aventure ou la guerre civile, je suis convaincu qu'alors - mais je ne me dissimule pas la difficulté à arriver à convaincre les Français de ce drame, notre devoir est de tout faire pour y parvenir - je suis convaincu qu'alors nous pouvons obtenir une majorité de "non" au referendum.
Et, camarades, je veux à mon tour maintenant examiner le problème des élections législatives.
Guy Mollet l'a dit, ce problème est en grande partie, sur le plan politique et vu de haut, le même que celui du referendum. On peut en effet imaginer ce qui se passerait si, après une majorité de "oui" - qui sans doute ne sera pas très forte, même si elle se produit - il y avait une majorité de députés ayant préconisé le "non". Ce que je dis n'est pas du tout exclu, nous connaissons bien les électeurs, nous les militants, et nous savons qu'un électeur attaché à son parti ou qui a l'habitude de voter pour son parti, qui aurait été amené à voter "oui" aurait une espèce de réflexe, de sursaut, peut-être, et risquerait même, si les élections législatives avaient lieu le même jour que le referendum, après avoir déposé son bulletin "oui", de dire : "Maintenant je vais voter pour le candidat pour lequel j'ai l'habitude de voter", et automatiquement, et peut-être même parce qu'il aurait voté "oui", pour soulager sa conscience il irait voter pour un candidat qui préconise le "non". C'est un réflexe que l'UNR ne soupçonne pas, que nous avons souvent vu, nous, nous avons souvent vu des électeurs se comporter de cette façon dans des circonstances, différentes, mais à bien des égards analogues.
Supposons qu'il y ait une majorité de députés partisans du "non", qui reviennent à l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire une majorité qui ne pourrait pas être maniée par de Gaulle comme il a manié sa majorité UNR. Que se passera-t-il ?
Première remarque : la Constitution prévoit (je sais que de la Constitution nous parlons beaucoup, elle n'a plus qu'une valeur très relative) tout de même, que l'Assemblée Nationale ne peut pas être dissoute la première année. Si bien que si de Gaulle essayait de constituer un gouvernement qui ne soit pas à l'image de la majorité que ce gouvernement ne soit pas approuvé par l'Assemblée, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas sa confiance et qu'ayant été investi il soit censuré, de Gaulle ne peut pas dissoudre l'Assemblée pendant la première année. C'est donc apparemment le conflit entre le Président de la République et la majorité de l'Assemblée.
Eh bien, à cet égard, je dois dire que je suis moins inquiet et moins pessimiste qu'un certain nombre de camarades avec lesquels j'ai parlé de cette question. Je connais moins bien de Gaulle que Guy Mollet, et sans doute que d'autres camarades qui sont ici, je le connais tout de même un peu, et je sais que c'est un homme qui a l'habitmde de tenir compte des forces en présence, et que, quand il se heurte à une force organisée et solide, alors qu'il déclare qu'il ne reculera pas,

il sait être assez rusé et assez malin pour employer les détours qu'il faut pour ne pas se heurter à cette force et pour éviter le conflit. Et je crois personnellement que si de Gaulle l'emportait au referendum mais qu'ensuite il ait une majorité qui lui soit hostile, c'est-à-dire une majorité partisan du "non", il chercherait à se concilier cette majorité et à travailler avec elle au moins pendant la première année pendant laquelle il ne peut pas dissoudre l'Assemblée.
Cela, c'est une conviction que j'ai bien entendu, il est impossible de le démonter, mis je crois que c'est aussi une chose que nous devons dire, que nous devons ajouter. Cela dit, je crois que si de Gaulle refusait de s'incliner devant la majorité qui sortirait des urnes, cela prouverait que contrairement à ce qu'il dit il n'a pas le respect du suffrage universel, il n'a pas le respect des principes démocratiques. Alors que ses amis et lui ne cessent de nous rabattre les oreilles en disant :
"Vous êtes les ennemis du peuple" - alors que nous sommes ses amis et que nous voulons qu'il élise directement le Président de la Réublique au suffrage universel, il nous est facile de dire que de Gaulle, qui se déclare respectueux du suffrage universel, a pour premier devoir d'admettre qu'une majorité, même si elle n'est pas celle qu'il a souhaitée, soit élue, et que nous n'accepterons pas, alors, qu'il nous mettre dans une situation contraire.
Supposons que de Gaulle n'accepte pas cette majorité. Là aussi, sous devons dès maintenant déclarer que cette majorité serait prête à constituer un gouvernement républicain et à faire en sorte que nous évitions l'aventure et la guerre civile, car on risque de nous poser la question au moment des élections législatives, comme au moment du referendum, comme l'UNR a fait en 1958 en disant : "Votez de Gaulle, votez UNR.", en ajoutant cette fois-ci : "Si de Gaulle n'a pas une majorité qui lui convienne, il s'en ira".
A cet égard je voudrais donner un argument qui me parait tout de même important. On nous dit beaucoup, du côté de Gaulle et de l'UNR, qu'on est respectueux du suffrage universel, mais, camarades, qu'est-ce que c'est qu'être respectueux du suffrage universel ? C'est avant tout et surtout accepter le verdict du suffrage universel. Respecter le suffrage universel, cela ne consiste pas à dire : "Je vous propose une réforme constitutionnelle ou des candidats et si vous n'acceptez pas ma proposition ou ma décision je tous préviens que je m'en irai. Mais non, être respectueux du suffrage universel, c'est à l'avance déclarer qu'on accepte la décision du suffrage universel quelle qu'elle soit. C'est toujours ce que nous avons fait, nous Socialistes, et quand nous avons été au gouvernement, avec Léon Blum ou Guy Mollet, nous n'avons jamais cherché à violer les décisions du suffrage universel sous prétexte que nous détenions le pouvoir.
J'ajoute que quand on est de Gaulle c'est beaucoup plus important encore car il est évident que de Gaulle, avec son prestige, l'autorité qu'il a, a des moyens de pression sur ce suffrage universel qu'aucun de ses prédécesseurs n'a eus, et que, plus que n'importe quel autre, s'il est respectueux des principes démocratiques et du suffrage universel, il devrait s'interdire de déclarer que si le suffrage universel ne lui donne pas raison il s'en ira. C'est un moyen de pression qu'il ne devrait pas utiliser et que nous devons dénoncer.

Par conséquent, et c'est là-dessus que je veux conclure pour cette première partie, je crois d'abord qu'il faut rassurer l'opinion sur ce qui se passerait dans le cas ou de Gaulle serait mis en minorité pour le referendum, et qu'ensuite, en ce qui concerne les élections législatives, nous rappelions que le respect du suffrage universel consiste à accepter les décisions du suffrage universel.
Je voudrais, en ce qui concerne la tactique, à mon tour dire un mot.
Je suis d'accord sur les propositions faites par Guy Mollet. Je me rends compte combien il est difficile pour certains camarades, et en particuliers pour ceux de la Fédération du Nord, d'accepter de ne pas présenter un candidat contre Paul Reynaud. Bien sûr, Paul Reynaud a joué un rôle de premier plan dans cette bataille pour la motion de censure, et je souligne à mon tour que cette bataille a été une bataille utile.
Je suis convaincu que si de Gaulle, demain, de nouveau employait la procédure du referendum pour la modification de la Constitution, il réfléchirait, car s'il court le risque d'une motion de censure et s'il court le risque de voir le gouvernement renversé, il pensera qu'il vaut mieux y réfléchir à deux fois, et il ne s'adressera peut-être pas, cette fois-ci, directement au pays, mais je mesure aussi ce que l'acceptation dont je parle représente pour nos camarades du Nord. Nous sommes, dans les Bouches-du-Rhône, une fédération moins importante, mais nous appartenons à cette catégorie des grandes fédérations dans lesquelles il y a beaucoup de militants, souvent exigeants. Je me rends compte que c'est difficile. Et alors que pour les parlementaires et pour nous qui ne sommes pas de la Fédération du Nord il peut paraître normal d'assurer l'élection de Paul Reynaud qui a fait face au pouvoir, qui a résisté à de Gaulle. Pour nos camarades du Nord, parce que justement Paul Reynaud représente cette conception du libéralisme, de la réaction, parce que Paul Reynaud est dans le Nord le champion de la droite, c'est gênant pour eux. Et si ils acceptent de ne pas présenter de candidats contre lui, je m'incline devant leur attachement au Parti et leur civisme, et je crois que nous défions tous les féliciter. Parce que je me pose la question personnellement, et je me demande si, dans ma Fédération, je serais capable d'accepter une chose comme celle-là.
(Applaudissements)
En ce qui concerne la tactique, je voudrais dire que pour le deuxième tour je crois que Guy Mollet a raison d'insister beaucoup sur le programme.
En effet, si au 2ème tour nous nous trouvons pris entre les coups qui nous sont portés par l'UNR, et qui ne manquera pas de souligner que nous sommes en total désaccord avec certains des candidats auxquels nous aurons cédé la place, ou, si c'est un Socialiste qui est en tête et qui reste candidat,que nous sommes en total désaccord avec les électeurs d'un Indépendant ou d'un MR, si la question de la laïcité est soulevée (elle ne manquera pas de l'être) nous nous trouverons dans certains cas en positions fâcheuses.
Ce qu'il faudrait éviter c'est que nous perdions des voix, c'est-à-dire que l'Indépendant qui se sera retiré ne se soit retiré que sur le papier, et que l'électeur, plutôt que de voter pour un Socialiste, ou s'abstienne ou aille voter pour l'UNR.

Ce qu'il faut éviter, c'est que nos électeurs à nous ne s'abstiennent ou ne vote pour un autre candidat, pour le candidat communiste par exemple, dans le cas où le problème de la laïcité serait remis au premier plan.
C'est très difficile, je me rends parfaitement compte que nous aurons tous des difficultés. Et je dois dire, et ce sera ma conclusion, qu'hélas, dans la situation où nous sommes, il n'y a pas d'autre issue, il n'y a pas d'autre possibilité, et qu'aujourd'hui nous sommes en face d'un problème qui est tel que la tactique qui nous a été proposée est la seule qui puisse convenir à la situation en présence de laquelle nous nous trouvons.
Quand on est dans la vie plitique on a souvent à choisir, non entre une bonne et une mauvaise solution, mais entre les moins mauvaises des solutions qui se présentent. Aujourd'hui c'est sans doute le cas, et je crois que nous devons dire à ceux qui nous poserons des questions, à ceux qui nous critiquerons quand ils apprendront quelle est cette tactique, à ceux qui, entre le 1er et le 2ème tour, essaierons de nous dresser les uns contre les autres ou de dresser nos électeurs habituels contre nous, ou nos militants contre leurs candidats, je crois que nous devons leur dire que si nous sommes dans cette situation ce n'est pas parce que, nous Socialistes, nous avons cherché, à l'occasion des élections générales qui viennent à leur date, à faire une opération de politique pour essayer par n'importe quel moyen, de recueillir le plus d'élus possibles, mais parce que celui qui se dit l'arbitre et qui a voulu être le rassembleur des français nous a au contraire divisés et opposés les uns aux autres. Nous devons leur dire que si nous sommes dans cette situation c'est parce que notre souci à nous, contrairement à lui, c'est de défendre la République, et c'est parce nous, dans cette circonstance, nous sommes pour la paix civile et pour le respect de la démocratie.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Augustin Laurent.

Augustin Laurent

Camarades, je suis d'accord avec la plupart des choses qui ont été énoncées ici à cette tribune, par les orateurs précédents, et par conséquent ma présence ici ne sera pas longue.
Je suis même amené à dire, à préciser, à mettre l'accent sur ce qu'ont dit les camarades, et en particulier Guy Mollet, à savoir qu'avant tout, la première chose que nous devons considérer, c'est de gagner la bataille du referendum.
Il est bien certain que c'est là une des préoccupations essentielles, urgentes et sensibles que nous devons avoir à l'esprit. Il est bien certain que c'est une de nos préoccupations, Et je crois que nous ne devons pas considérer que le résultat est déjà atteint, en considérant que de Gaulle a pour lui de sérieux atouts dans ce referendum, par son appel direct au peuple.
Si on regarde les chiffres des referendums précédents, et si on s'appesantit sur les chiffres qui donnent les abstentions, les "contre", on doit se dire que même à propos d'un problème comme celui de l'Algérie - car en vérité les referendums

qui ont été organisés dans le passé portaient sur l'Algérie - c'est tout à fait différent, et je crois que le pays a considéré le vote des 280 à l'Assemblée Nationale comme quelque chose d'extrêmement sérieux et d'extrêmement grave.
J'ai le sentiment qu'on se rend beaucoup plus compte dans l'opinion qu'il s'agit cette fois d'un problème qui met en cause non seulement les principes de la République, les principes fondamentaux de la République, mais tout l'avenir de la démocratie et de la France elle-même.
Je crois que par conséquent il y aura lieu de mener cette bataille avec beaucoup de rigueur. Mais il faut faire attention à ceci :
Le referendum vient le 28 octobre, et tout de suite après, dans les semaines qui viennent, élections législatives. Et il est bien évident qu'il y aura une interférence entre les positions qui sont prises à propos du referendum et celles qui sont prises à propos des élections législatives.
La campagne que vont mener de Gaulle et ses séïdes, on la devine, on l'a déjà tout tout à l'heure, on a déjà annoncé ce que seraient les slogans, et on peut par exemple prévoir celui qui sortira parmi les premiers, dans les premiers affichés, et qui sera développé abondamment au cours de cette campagne : "Les partis contre de Gaulle. Vous avez à choisir entre de Gaulle et la pagaïe".
Voilà comment le problème va être posé, et tout à l'heure je crois que les orateurs qui m'ont précédé ont également attiré l'attention du Conseil national là-dessus. C'est la vérité que, dans le pays, on sent qu'il y a une violation extrêmement flagrante, effrontée, provocante, de la Constitution, de la part de de Gaulle.
Evidemment, on dit : "Les gens ne savent pas ce que c'est que le Conseil d'Etat, le Conseil constitutioanel". Je vous demande pardon, ce sont là des éléments dont il faut se servir abondamment au cours de la campagne électorale… (applaudissements)… lorsqu'on sait que la Constitution est la loi suprême et qu'il y a des organismes qui ont été désignés, des organismes qualifiés pour faire précisément, dire à un moment donné si la Constitution est violée ou non, je vous assure que vraiment ce sont là des arguments extrêmement importants et efficaces que ceux qui consisteront à dire "violée contre le Comité constitutionnel, contre le Conseil d'Etat, contre le Parlement".
De Gaulle tout seul : Et Bourgeois a fait tout à l'heure état de formules excellentes, sur lesquelles je ne reviens pas.
Mais malgré tout, malgré le sentiment qu'aura le peuple français qu'il est en effet devant une situation extrêmement lourde, d'inquiétude, pour l'avenir, à cause de ce qui aura été, à cause de cette provocation de de Gaulle contre les principes républicains, contre la République elle-même, contre la loi suprême, il y aura encore, au moment du dépôt du bulletin dans l'urne, des déchirements dans l'esprit de beaucoup de français.
"Bien sûr, c'est vrai, de Gaulle a fait cela, mais s'il s'en va, qu'advient-il le lendemain ?".
Alors, ce sont les Partis ; vous savez, nous n'avons pas encore remonté complètement le discrédit qui a été si largement utilisé par nos adversaires

contre le système des Partis. Nous avons à faire la preuve qu'il y a beaucoup de calomnies dans tout ce qui a été dit à l'égard des Partis et à l'encontre de la IVe République ; tenons-en compte car on a fait, pendant des années, à toutes les tribunes, dans une certaine presse et même quelquefois, ou plutôt très souvent, à la radio, à travers les exhibitions des chansonniers, de l'anti-parlementarisme absolument débilitant pour nos populations.
Nous avons tout cela à remonter, nous avons toute cette pente à remonter pour revaloriser l'esprit de la démocratie, la notion de démocratie qui ne peut exister sans une organisation, à la base, des partis politiques, partis politiques qui, d'ailleurs, ont été reconnus et validés dans leur existence par la Constitution elle-même.
Mais, pour que nous reprenions dans le pays, pour que nous redonnions confiance au pays dans les partis politiques, il y a en fait un certain nombre d'attitudes à observer et certaines décisions importantes à prendre.
Je crois que nous sommes sur la voie pour les prendre, ces dispositions et ces mesures, pour revaloriser la démocratie à travers l'existence de partis politiques qui rassemblent des hommes qui ont la même façon de penser sur les problèmes politiques.
Eh bien, voyez-vous, je crois qu'après ce qui s'est passé ces dernières semaines - et c'est à mon tour de féliciter les camarades du groupe parlementaire et, en particulier, Francis Leenhardt, Antoine Bruyère (?) et Guy Mollet qui ont travaillé dans cette voie, et dans cette orientation, - nous avons commencé à faire cette oeuvre, ce travail de rénovation en faveur des Partis politiques et il faut maintenant prolonger cet effort.
Il faut le prolonger et c'est en considérant précisément l'inquiétude qui règne dans les esprits, à travers le pays, en ce qui concerne l'avenir, qu'il faut que nous fassions davantage.
A mon avis, j'en viendrai tout à l'heure sur la tactique, le programme que nous devrions établir, devrait comporter un préambule qui serait commun à tous les autres Partis politiques et qui indiquerait la volonté des signataires de l'affiche commune, par exemple, pour le non, enfin des groupes politiques de l'Assemblée qui ont oeuvré en faveur du vote de la motion de censure. Ce préambule ferait précisément apparaître que nous ne voulons pas revenir, bien sûr, aux errements regrettables de la IVe République, mais au contraire que nous avons été acculés à défendre la Constitution de 1958 contre celui qui l'avait fait voter et que nous voulons instituer, que nous voulons créer des institutions qui assurent la stabilité gouvernementale par l'équilibre des pouvoirs.
Je crois qu'il y a quelque chose à faire dans cette direction-là.
Après... après, bien sûr chaque Parti reprendra sa liberté en ce qui concerne le programme qu'il soumet aux électeurs, mais s'il y avait déjà cette disposition-là, ce serait, à mon avis, déjà un commencement de sérieux, de remise en valeur de l'action politique à travers certains Partis, à travers les Partis républicains.
Voilà en ce qui concerne le programme, ou plutôt son préambule.
Et, si vous voulez connaître ma façon de voir, et cette façon de voir ne m'est pas personnelle, c'est celle de la Commission administrative de notre fédération, je

vous dirai qu'il n'y a pas lieu, à l'occasion de la campagne électorale qui va s'ouvrir pour les élections législatives de novembre, de présenter au corps électoral je ne sais quel catalogue de tant de choses que la plupart du temps on n'est pas capable d'aborder au cours d'une législature.
Par conséquent, il faut faire porter notre programme sur de grands principes fondamentaux et je n'ai pas besoin de les énumérer, c'est dans l'esprit de chacun de nous, mais il est nécessaire qu'il y ait quelque chose de très clair, de très concret, de très saisissant qui soit soumis au corps électoral qui aille précisément dans le sens et de la rénovation démocratique et du progrès social dans l'ordre et la limite des libertés maintenues.
Tactique !... Guy Mollet nous avait avertis, au Bureau, et nous avons été absolument unanimes lorsqu'il a exposé les conversations qu'il avait pu avoir au sujet de la tactique, pour admettre qu'il n'était pas possible de retenir le principe de la candidature libre. Mais, pour le second tour, je suis tout à fait, je dis bien tout à fait d'accord avec ce qui nous est proposé par Guy Mollet au nom du Comité directeur qui s'est réuni ce matin, réunion à laquelle j'ai assisté.
Voyez-vous, cette campagne pour le referendum et la campagne pour les élections législatives, au fond, c'est quoi ?
C'est l'ultime, la décisive bataille pour la République.
Il ne peut pas y avoir d'autre mot d'ordre, il ne peut pas y avoir d'autre direction à donner au corps électoral et il se trouve que c'est le Parti qui a la charge et l'honneur d'avoir été l'inspirateur et l'animateur de ce mouvement de remise en l'état des institutions républicaines contre les violations de celui qui avait la charge de faire respecter la Constitution.
Alors, il y a évidemment des situations difficiles - il y a toujours des situations difficiles ! - mais il est bien vrai que le Parti se rend parfaitement compte de ce qu'il en adviendrait si nous étions à la fois battus sur le plan referendum et sur le plan législatif.
On se servira, au cours de la bataille du referendum, au cours de la campagne qui va être déclenchée, de ce que nous ferons de telle ou telle façon à propos de la tactique électorale. Aussi, je vous assure que la répercussion dans le pays sera grande lorsqu'on apprendra que c'est vrai, qu'on a réussi à prolonger sur le plan des élections législatives - et qu'on envisage même de les prolonger au-delà des élections législatives - les actions de rénovation de la République et de la Démocratie !
Je vous assure que la répercussion sera grande dans l'opinion publique et je crois qu'elle sera également grande la décision qui sera prise dans telle ou telle Fédération sur le plan qui a été tout à l'heure mis en évidence par Guy Mollet et souligné par Gaston Defferre qui lançai un appel aux représentants de la Fédération du Nord. La répercussion sera également grande lorsqu'on saura, dans la Fédération du Nord, que le sens où nous voulons aller précisément, c'est de sauver la République ; alors, la Fédération du Nord demandera à ses militants d'avoir la compréhension du drame qui se joue et c'est vrai, camarades, que nous proposerons - et nous sommes d'accord, Guy Besson, Nottebart et moi, - demain à nos camarades : "Si, dans telle circonscription il se trouve un ou des

hommes qui ont eu, dans les circonstances difficiles, dramatiques que nous avons vécues ces temps derniers, le courage de prendre les décisions que nous savons - et qui allaient précisément dans le sens de sauver la République - nous envisageons de ne pas présenter de candidat".
(Applaudissements)
Et nous y avons quelque mérite si on regarde les chiffres.
Dans la circonscription de M. Paul Reynaud, M. Paul Reynaud a 15 082 voix, notre candidat 11 576, le MRP 6 912, le communiste 2 046.
Si vous considérez que M. Paul Reynaud n'a pas eu le candidat UIR contre lui aux élections de 1958, on comprend immédiatement que le chiffre obtenu par le candidat Socialiste le met en position de se trouver en avant M. Paul Reynaud, dans la consultation électorale.
Si l'on regarde la situation de M. Bertrand Motte, - car il se trouve que la Fédération du Nord a deux cas, et deux cas d'une importance que personne ne met en doute - il obtient dans la 1ère circonscription de Lille 10 945 voix, le candidat SFIO 7 045, un MRP 9 114, il n'y avait pas non plus de candidat UNR contre Bertrand Motte en 1958.
Il est clair que si nous maintenons notre candidat, M. Bertrand Motte est mis en difficulté et n'arrive pas le premier.
Pour ce cas là également, camarades du Conseil national, la délégation qui est ici prend l'engagement de demander aux militants de la fédération du Nord d'avoir le courage de prendre la décision qui convient… (applaudissements)… de manière à ce qu'on puisse, dans le pays, comprendre que vraiment il y a quelque chose d'important qui est en train de se préparer, d'abord la défense de la République et la volonté de la faire vivre ensuite dans l'ordre et la liberté.
(Applaudissements)

Le président – Camarades, sur cette émouvante déclaration de notre camarade Augustin Laurent, je vous propose d'arrêter nos travaux de la matinée. J'ai encore un orateur inscrit ; si d'autres camarades veulent encore intervenir cet après-midi, je leur demande de s'inscrire immédiatement.
Cet après-midi, la séance sera présidée par Jules Moch, avec comme assesseurs : Delteil, Basses-Pyrénées, Mathieu, Vosges, Azémia, Eure.
La séance sera reprise à 15 h.

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national
Puteaux,

Séance du dimanche 7 octobre 1962 (après midi)

La séance est ouverte sous la présidence de Jules Moch, assisté de : Delteil, Basses-Pyrénées, Mathieu, Vosges, Aazemia, Eure.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Le président (Jules Moch)

La séance est reprise. La parole est à Mabrut du Puy de Dôme, dernier orateur inscrit avant Guy Mollet.

Mabrut

Mes chers camarades, ce n'est pas souvent que j'ai demandé à user de cette tribune et j'ai donc, je le crois sincérement, un devoir à remplir qui est de remercier les camarades qui si souvent sont à l'oeuvre, facilitant nos prises de position quand il nous arrive d'en prendre nous-mêmes et d'en rendre compte seulement lors de nos retours dans nos fédérations respectives. Ce n'est pas par paresse intellectuelle que des camarades comme moi essaient d'écouter de bien retenir, mais j'en suis sûr, par souci d'être informé au mieux dans l'intérêt de leurs militants.

La fédération du Puy de Dôme m'a chargé d'exposer sa position face aux grands problèmes présents, actuels, qui tiennent déjà d'être largement évoqués ; je le ferai très rapidement, mais je crois cependant devoir attirer l'attention sur deux points qui peuvent paraître d'ordre local, mais qui ont retenu son attention et que je soumets à votre appréciation.

Il en est un qui est le suivant : la fédération demande au Parti d'assurer la diffusion du discours de notre camarade Guy Mollet, à l'occasion des débats du 4 octobre ; chacun sait que ce discours a été plus particulièrement escamoté par la télé et par contre nos militants et sympathisants qui ne lisent pas tous la presse du Parti, sont avides de connaître - ainsi qu'une large masse de la population - les positions défendues par notre Secrétaire général. L'audience de notre ami Guy Mollet dans le pays est considérable.

La fédération demande aussi que le Conseil national - et c'est peut-être un point particulier - décide d'une position commune à prendre par nos élus quant à leur participation ou leur non participation aux manifestations prévues dans différents départements, à l'occasion de manoeuvres militaires organisées avec la présence du général de Gaulle, Président de la République, et dont la clôture se fera, pour la région au centre, à Clermont-ferrand, à la fin de la semaine prochaine.

Elle vous le demande d'ailleurs en accord avec les élus présents à la Commission administrative, dont notre collègue Montpied, sénateur-maire de Clermont-Ferrand.

Eu ce qui concerne les prochaines élections législatives, la fédération demande que le Conseil national se prononce pour la participation du Parti dans l'action avec les formations politiques ayant voté la motion de censure à l'issue de la séance de l'Assemblée du 4 octobre ; elle considère qu'en aucun cas à l'occasion de ces élections, le désistement des camarades socialistes ne peut se faire en faveur d'un député même ayant voté la motion de censure, qui aurait voté l'amendement Salan ou manifesté son appartenance à l'OAS.

Cela nous ramène à nous rappeler, pour situer nos craintes, l'appartenance politique de nos parlementaires :

Nous avons à Clermont Ferrand, Clermont-Tonnerre qui, UNR, n'a pas voté la motion ; Frick, indépendant, qui a remplacé Giscard d'Estaing après sa désignation comme ministre, qui n'a pas voté la motion - un camarade d'esprit caustique nous disait tout à l'heure qu'il croyait avoir trouvé l'explication en disant que le Frick venait du Mont-Blanc - Je vous en laisse juges - Il y a encore le Dr Coneich (?) député de la circonscription d'Issoire, et M. Joillon (?) député de la section de Thiers Rambert.
On ne peut oublier leurs positions face à un problème dont nous avons cruellement souffert.
Voilà, mes chers camarades, ce que je tenais à tous dire au nom de ma fédération.

Le président - Personne ne demande plus la parole ?
La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

Mes chers camarades, avant d'aborder les problèmes importants et graves qui nous sont posés, deux mots rapides sur deux aspects de la discussion :
Ce matin, notre camarade Bourgeois, sans s'y accrocher d'ailleurs, évoquait cependant une possibilité, celle que je résume en un mot rapide : une grève administrative, c'est-à-dire une invitation à l'ensemble des élus locaux et maires de France de ne pas laisser organiser ou organiser eux-mêmes le vote sur le referendum.
C'est une idée qui a été évoquée devant nous. Personnellement, je ne l'ai pas retenue, je ne l'ai pas défendue, je l'ai mime combattue. Non qu'en soi elle soit mauvaise, car cela pourrait se soutenir, puisqu'il y a violation de la discussion, nous pourrions dire que nous ne nous associons pas, même sous cette forme administrative, à la violation ; c'est défendable, mais c'est en fait le même problème que celui posé par la censure, c'est un problème de tactique.
Si on n'avait pas réussi sur la motion de censure à entraîner un certain nombre d'hésitants, nous aurions eu certainement un très beau geste, on y était même résolu, on avait dit : battus, cela n'a pas d'importance, même seuls, avais-je demandé à la réunion commune du Comité directeur et des représentations des deux groupes, Assemblée Nationale et Sénat, on ira, car c'est devenu un problème d'honneur et plus seulement un problème de résultat. Mais tout de même, on était bien résolu à obtenir un succès. On l'a eu, parce qu'on a ramené les hésitants. C'est le problème identique. Une décision de ce genre, les communistes s'y associeront, ce n'est pas sûr, je n'en sais rien, c'est probable, nous, un certain nombre de républicains deci delà, mais nous n'aurons pas l'unanimité des maires républicains pour les raisons les plus variées ; certains ne voudront pas le faire et, résultat, on ira à l'encontre de ce qu'on espérait. Il sera facile au pouvoir de protester dans les lendemains qu'on a eu peur du suffrage universel, si bien que c'est le type de manifestation qui ne peut se concevoir que dans un état de tension de l'opinion. Il faut déjà qu'il y ait un climat, que l'opinion soit prête à des réactions de ce genre, qu'elle les accepte et les

Fondation Jean-Jaurès

soutienne ; oe n'est pas le cas. Nous sommes encore en train, actuellement, de ramer à contre courant.
J'ai, personnellement, le sentiment que d'heure en heure, on est en train de remonter dans le pays, que chaque heure nous apporte un fait nouveau, que les gens prennent conscience de la gravité du problème, mais je ne souhaite pas que le Comité national se base sur un aspect comme celui-là.
Deuxième point traité par Mabrut à l'instant : il nous parle des manifestations publiques susceptibles de se produire entre aujourd'hui et le referendum. Nos camarades pouvaient avoir des raisons dans les semaines passées de ne pas s'accorder à telle ou telle manifestation ; aujourd'hui, les raisons sont plus manifestes encore et si nous vivions dans un régime normal, il ne devrait plus y avoir de manifestations publiques officielles pendant la campagne électorale, c'est la vieille tradition, la tradition permanente. Si bien que ceci vous fournit un argument simple et déterminant pour ne pas mettre les pieds dans de semblables manifestations et le faire savoir.
J'en viens maintenant au problème qui nous est posé aujourd'hui ; chers camarades, je ne vais pas du tout parler du problème électoral, c'est la deuxième partie du combat encore que très liés à la première, je l'ai dit ce matin, mais parce que je n'ai pas le sentiment que je puisse vous apporter quelque chose de plus. Je ne ferai qu'enfoncer des portes ouvertes, confirmer un accord que je sens réalisé.
Je devrais, bien sûr, dire mes remerciements à tous ceux qui ont fait preuve ce matin d'une compréhension, d'une largeur de vue dont je félicite le Parti. Hier je ne savais pas encore, comme vous, si ce serait une conférence d'information ou un Conseil national. Les faits ont voulu que cela devienne un Conseil national. Je crois, je le dis, que c'est probablement un des plus beaux qu'on ait connus depuis longtemps. Je ne sais pas si vous avez comme moi ressenti ce qu'il y avait d'émouvant dans certains des discours de ce matin ; je ne vais pas faire un sort particulier à nos amis du Nord, car d'autres auront des problèmes semblables à se poser, mais la réponse fournie par nos camarades du Nord avait de la "gueule", disons çà entre nous simplement. Donc, je ne parlerai pas de cela.
Mon propos, cet après-midi, va être très limité.
Ce que je veux essayer, parce que c'est un des problèmes sur lesquels j'ai été amené à beaucoup travailler, c'est de tous fournir des arguments, le maximum d'arguments pour la campagne du referendum, et non pas ceux que j'ai utilisés à la tribune de l'Assemblée Nationale, ce pour deux raisons : la première et la plus simple, c'est que tous les connaissez, en tout cas tous devriez les connaître - il n'y a pas de méchanceté dans mon propos - ces arguments, je les ai utilisés à la tribune de l'Assemblée, avec un objectif très précis, très limité à l'Assemblée.
Pour une fois, je n'ai pas été tellement le secrétaire général du Parti que le porte parole du Parti ; j'ai voulu démolir la thèse adverse, troubler les parlementaires qui ne pensaient pas comme nous et fournir des arguments aux parlementaires qui pensaient comme nous, si bien que mon argumentation était essentiellement juridique.

Fondation Jean-Jaurès

Les salauds de la télé s'en sont servis en ne donnant de moi d'une demi-minute inintelligible pour le pays, puisque j'y parlais de l'application de l'article 89, je crois, et aucun argument politique, mais c'est vrai que c'était le schéma général de mon intervention : troubler les parlementaires, et cela peut tous servir.
Je crois qu'il y a beaucoup d'arguments qui peuvent être utilisés, mais qui ne sont pas popularisés, ils ne sont pas, au sens noble du mot, vulgarisés.
Ce que je vais tenter maintenant de tous dire, c'est comment on peut répondre à l'argumentation de l'adversaire avec des arguments beaucoup plus populaires, beaucoup plus simples, aussi valables.
Premier argument que j'ai développé, c'est qu'il y avait viol de la Constitution, et j'ai entendu des camarades s'interroger pour savoir si cela passionnerait tel ou tel de s'interroger sur l'article 89, l'article 3, l'article 11 ? Bien sûr, présenté ainsi, ma réponse serait non. Si vous allez dire aux gens : il faut utiliser l'article 89 et pas l'article 11, comme généralement, ils n'ont lu ai l'un ni l'autre, cela ne veut rien dire pour eux, si bien qu'on peut très bien faire accepter cette idée que c'est inutile.
Ce n'est pas mon avis. Il ne faut pas présenter la question sous ce jour ; c'est inutile de dire : la Constitution prévoyait que c'était l'article 89 et pas l'article 11. C'est inutile de dire : le Comité constitutionnel, le Conseil d'Etat ont été contre, mais par contre, ce sera fort utile d'utiliser un certain nombre d'arguments plus simples.
Dans l'ordre : on a créé en France des organismes qui feront la loi, qui dictent la loi, ou plutôt qui ne font pas la loi, mais la disent et vous l'imposent, à vous citoyens - je ne parle plus pour ici, je parle déjà pour l'extérieur, j'essaie de vous fournir des arguments - le jour où vous avez un problème grave, que votre maire, votre Conseil municipal a un drame ou qu'un fonctionnaire estime qu'il a été lésé dans ses intérêts, il existe un grand corps qui s'appelle le Conseil d'Etat.
Ce grand corps a été consulté.
Le jour où on a fait une Constitution, on a créé un grand corps : le Comité constitutionnel. Il a été consulté.
L'un et l'autre qui comportent des gaullistes impénitents le vice-président du Conseil d'Etat, celui qui le fait vivre, s'appelle Parodi, c'est un gaulliste indiscutable, très bien orienté et fidèle à de Gaulle, tous sans exception ont été obligés de dire : ce n'est pas possible, il n'a pas le droit !
Il faut utiliser l'argument qui consiste que tous ceux qui étaient compétents dans la nation peur dire quelque chose ont dit : il n'a pas le droit !
C'est le premier argument pour le viol.
Le deuxième est un peu une image d'Epinal, mais il porte. C'est celui qui consiste à dire : l'article 5 de la Constitution, dans sa première ligne, dit : "le Président de la République a comme première mission de veiller sur le respect de la constitution". Un certain jour de janvier 1959, celui-ci a prêté serment sur la Constitution, c'est le jour où M. Coty est venu lui passer le grand collier de la région d'honneur que le général de Gaulle a fait un discours qui comporte l'engagement de respecter la constitution.
Il a manqué à son engagement.

Qu'est-ce que vaut encore la Constitution si celui qui a pour misssion de la garantir fiole son engagement ?
Troisième argument, sur ce même sujet : viol de la Constitution ; troisième et dernier qu'il faut savoir utiliser : c'est un précédent.
Vous avez en face de vous des gens qui tous disent : oui mais enfin, de Gaulle, tout de même... Vous dites : oui, mais si de Gaulle a eu le droit de ne pas tenir compte de la Constitution, ceci veut bien dire pour la suite que n'importe qui aura le droit de ne pas en tenir compte non plus. C'est d'ailleurs ce qu'ont retenu les signataires de la motion de censure quand ils ont dit que çà ouvrait la porte demain à n'importe quel aventurier.
Si bien, camarades, que si telle était votre pensée première de ne pas mettre l'accent sur le fait que la Constitution est violée, faites attention, il y a même sur le plan populaire quelque chose à retenir dans ce fait, comme dans celui du manquement à la parole donnée et du dramatique précédent.
Je continue avec les arguments qui sont utilisés.
Suffrage universel direct, tel est ce qu'on nous présente comme seul sujet soumis au referendum, la seule décision qui serait prise, parait-il, par les électeurs, s'ils votaient, ce serait que le futur Président de la République serait élu au suffrage universel direct.
Ce que j'ai expliqué à la tribune de l'Assemblée, et qui ne manque pas d'intérêt, que tous pourrez utiliser, c'est que j'ai démontré qu'ils mentaient en disant cela, qu'ils avaient tous dit le contraire ; j'ai cité en long et en large du Debré, du de Gaulle, du Janot, qui donne trois arguments, le premier, c'est que s'il y avait suffrage universel direct, à cause des souvenirs historiques en France, cela mènerait à la dictature. Il y a une merveilleuse déclaration de Debré, expliquant que l'issue de çà, c'est la dictature ! Ensuite un deuxième argument, que les communistes sont arbitres et le troisième, c'est l'élément de base du régime présidentiel.
Je ne vous demande pas de reprendre cela, mais il faut connaître ces arguments pour répondre éventuellement aux cadres de la nation, mais je voudrais venir aux arguments plus populaires.
En réalité, ce n'est pas du tout l'objet, ce n'est pas vrai. Celui qui croira voter demain en disant oui pour l'élection au suffrage universel sera trompé, ce n'est pas pour çà qu'il vote ! Il va en réalité voter pour que soit acceptée la définition du rôle du Président de la République qu'a donnée de Gaulle, c'est-à-dire un monarque absolu.
Je vous livre la formule que j'ai utilisée à l'Assemblée : l'élection au suffrage universel direct,- parce qu'elle est flatteuse, parce que des quantités de gens sont en train de se dire : après tout, pourquoi pas moi ? pourquoi serais-je plus bête que d'autres pour voter pour le Président de la République ? c'est un des gros arguments, - c'est en réalité le sucre qui enrobe la pilule. Quand les pilules sont amères, on met du sucre autour ou du chocolat ! C'est le même phénomène.
En réalité, ce qu'on veut leur faire avaler, c'est la conception du rôle du Président de la République.
Alors, j'en viens à cet argument : rôle du Président de la République. J'ai

démontré à la tribune de l'Assemblée que tout ce qu'il a dit de ce rôle était absolument inexact. Vous pourrez tous reporter au texte. Quand il dit que c'est lui fait ceci, cela, c'est absolument en contradiction avec la Constitution. Les traités, la direction de l'armée, mais ce n'est pas vrai. Je l'ai démontré, non pas avec des textes de moi qui suis sujet à caution, mais avec des textes de de Gaulle, de Debré, de Janot, du porte-parole de confiance au Comité constitutionnel. Mais çà c'est la partie technique, en réalité, le rôle tel qu'il l'a défini, c'est absolument le rôle d'un souverain absolu.
Ceux qui voudront se pencher sur le texte de la déclaration de de Gaulle lors de sa première émission télévisée, se rendront compte que c'est un souverain absolu. Ce qu'il faut dire au pays, à mon avis, c'est qu'en face d'un souverain absolu, il n'y a plus rien. Il n'y a plus de parlement, il y a tellement plus de parlement, et là je traduis une opinion strictement personnelle, qu'il vaut mieux dire que dans ce cas là il serait préférable de le supprimer, de telle manière qu'enfin le pays puisse prendre conscience de ce que cela veut dire !
(Applaudissements)
Ainsi, le pays s'apercevrait qu'il y a d'un côté un souverain absolu, un monarque élu pour sept ans, sans élection, et je voudrais que vous reteniez l'argument, car ils vous diront mais le referendum a été fait, il sait ce que le pays pense !
Pardon, camarades, ce n'est pas vrai, je reviendrai sur le referendum, mais pour l'instant, je retiens seulement cette idée qu'aucun texte de la Constitution ne lui fait obligation de soumettre quoi que ce soit au referendum, c'est-à-dire que vous pouvez, au pire, imaginer un monsieur qui, une fois élu pour sept ans, ne fait aucun referendum pendant les sept ans, il est le patron !
Il peut devenir fou, il peut devenir maniaque, il peut devenir paranoïaque...

Dans la salle - Il l'est !

Guy Mollet - Je ne parle de personne en pariculier !
Non, non, n'utilisez pas ce genre d'argument, je vous en conjure, vous perdriez des voix pour le non ; j'aime mieux que vous disiez : le successeur peut le devenir...

Dans la salle - Par imitation !

Guy Mollet - Vous avez, à l'heure actuelle, le moyen, sur ce genre de problème de montrer le rôle que l'on veut créer pour le Président de la République.
Maintenant, je voudrais voir quels sont les arguments qu'il utilise. C'est d'abord que nous avons le plus souverain mépris pour le suffrage universel. J'ai dit à la tribune de l'Assemblée qu'il trichait, ce sont des tricheurs, c'est évident.
Tout est mensonge dans leurs propos, car c'est déjà le suffrage universel, avec cette seule différence que ce n'est pas le suffrage universel direct, mais le suffrage universel indirect, mais il est valable.
Ils trichent encore quand ils disent qu'ailleurs c'est autrement. Quand ils vous

Fondation Jean Jaurès

disent qu'aux Etats-Unis d'Amérique, c'est le suffrage universel direct. C'est invraisemblable, ils se f.... du monde ! Ils savent que les français ne connaissent, ni histoire, ni géographie, ni sûrement les règles constitutionnelles de pays qui ne sont pas le nôtre !
Alors, camarades, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, je dois dire comment est élu le Président des Etats-Unis : - dans chaque département, j'appelle département ce qui chez eux est un état, pour que la comparaison soit plus facile pour nous, on vote au suffrage universel pour l'un ou l'autre des candidats désignés par les partis respectifs, et s'il y a cent grands électeurs à désigner pour le département du Pas-de-Calais - j'en prends un qui ne risque pas de m'eng.. - celui qui obtient la majorité relative, celui qui a le plus de voix, enlève les cent sièges. Il y a eu 51 000 voix pour Kennedy et 49 000 pour Nixon. Les 100 grands électeurs voteront Kennedy ; ils sont condamnés avec un mandat impératif.
Imaginez qu'on vous propose cela pour la France comme élection au suffrage universel ! Tout le monde hurlera !
Tout ce qu'ils disent est mensonger, il faut le dire ; il faut dire que ce que de Gaulle fait, il le fait contre le Sénat, contre la Chambre, contre le Comité constitutionnel, contre le Conseil d'Etat. Je le répète encore. Il le fait quand même lui qui, parait-il, respecte le suffrage universel !
Puis, je vous livre un second argument sur ce problème : un beau jour, ce monsieur s'est dit que la France avait besoin d'une force de frappe. Le Sénat a dit non, la Chambre a dit non, le Sénat a redit non, la Chambre aussi. On a posé la question de confiance, mais d'une façon telle qu'il y a une partie de la majorité, (ou qui s'était comptée comme telle puisqu'il y avait une déclaration de 293 dépités disant non) qui s'est dégonflée contre la volonté de la nation !
Est-ce qu'il a soumis ce problème au referendum ?
On nous dit que nous ne respectons pas le suffrage universel, mais il est en train de faire faire à la France une politique militaire et internationale qui est en contradiction avec la volonté du pays et dans ce cas là on ne demande pas l'avis du suffrage universel !
Argument suivant, c'est que le referendum est le moyen le plus démocratique ; c'est un des gros arguments utilisés par l'opinion.
Pourquoi pas vous ?... Est-ce qu'il est quelque chose de plus démocratique que de demander son avis à tout le monde ?... Il faut répondre, c'est plus difficile. C'est plus difficile sur le fond, et c'est plus difficile à faire comprendre. Il faut d'abord montrer aux gens qu'ils ne sont pas réellement informes, non pas seulement parce que la radio et la télévision trichent - ce qui est facile à leur montrer - mais même si elles ne trichaient pas, une loi c'est plus difficile que ça… ça a besoin d'être discuté : d'être amendée, d'être transformé. Si c'est vrai dans tous les pays civilisés du monde. Il n'est pas possible de régler un problème en répondant simplement par oui ou par non, il y a toutes sortes de détails.
Et puis, il y a un argument plus important que je voudrais que vous utilisiez, c'est que si maintenant on prétend régler les problèmes de la Nation par le

referendum, alors il n'y aura plus jamais unité de la nation, plus jamais.
Une Nation, c'est fait obligatoirement d'intérêts contradictoires dans lesquels chaque individu est, par rappoxr au reste de la nation, minoritaire. C'est-à-dire que si l'on risque de poser son problème à lui, il est seul face au reste de la nation et pour expliquer ce problème, je prends un exemple très concret.
Vous irez dire à vos camarades fonctionnaires que s'ils ont un régime démocratique, leurs intérêts ont des chances d'être compris parce qu'ils sont une part de la vie de la nation, que s'ils ont, au contraire, un régime où les prolèmes se règlent par le referendum, ils ont à l'avance perdu. En effet, camarades, imaginez qu'il y ait une grève de fonctionnaires, une grève d'agents de la fonction publique, une grève d'agents des services semi-nationalisés : SNCF, P&T, Gaz de France, Electricité de France, RATP, et que le Président de la République monte à la tribune de Radio-télévision (et non pas du Parlement !) et qu'il aille dire aux français : " Françaises, français, les fonctionnaires sont payés par l'Etat, c'est-à-dire par vous ; est-ce que vous admettez, parce que quelques troublions, une minorité d'agitateurs, 15 ou 18 % de syndiqués, ont décidé un jour que vous marcheriez à pied, qu'il n'y aurait pas d'électricité, empêchant demain une opération dans un hôpital de se produire - la démagogie est toujours bonne à l'occasion ! - vous marcherez à pied et il n'y aura pas d'électricité ! Moi, je vous propose de dire, par referendum, que quiconque est payé par l'Etat, qui ne manqua pas d'avantages, qui a une retraite, qui a la sécurité de l'emploi, qui a des congés, que celui-là n'a pas le droit de grève ! "
Je m'axcuse auprès des copains fonctionnaires, mais il y a 65% de la nation qui vont voter "oui" ! Il n'y a pas de question !

Léon Boutbien – 95% !

Guy Mollet – J'ai dit 63% parce qu'il y a plus de 5% de fonctionnaires...

Dans la salle - Ils voteraient "oui" aussi !

Guy Mollet - Mais vous pourriez régler le lendemain de la même manière le problème des paysans, problème de n'importe quelle catégorie de la nation. Chaque catégorie de la nation est obligatoirement minoritaire de la nation.
Camarades, je ne sais pas ce que vaut mon argument le plan national, je ne suis pas sûr qu'il faille le rendre public sur le plan national, mais je suis parfaitement convaincu qu'il est valable sur le plan de chacune des catégories et qu'il mérite d'être utilisé comme tel.
Il n'y a aucun ordre d'importance dans les arguments que je vous donne ; j'ai fait une liste comme ils me sont venus.
Autre argument : le pays en a assez des Etats-majors politiques ; il en a assez de la "classe politique", comme les gens de la "petite gauche" l'ont dit, puisque c'est eux qui ont fourni à l'actuel gouvernement ce vocable invraisemblable des notables.
Il faut, comme le rappelait ce matin l'un des nôtres, - Augustin, je crois - sur ce

Fondation Jean Jaurès

point précis, répondre à l'argument qui dit ; "Choisir les partis, c'est choisir la pagaie." Il faut répondre à cela, camarades, et d'abord dénoncer ce qu'il y a de démagogique dans le propos.
J'ai dit ce matin quels sont ceux qu'il appelle maintenant les notables ; ce sont, en fait, des élus locaux, des gens qu'hier on félicitait pour leur sens du civisme.
Il faut montrer aussi la qualité des gens qui ne sont pas de la classe politique : tous ces journaleux qui, tranquillement, dénoncent les élus comme des gens qui seraient à la recherche d'une situation quand, 9 fois sur 10, les journaleux en question ont une situation supérieure à celle des élus.
Il faut montrer ce qu'il y a de démagogique dans l'attitude de M. Capitan - je le prends comme exemple, ce n'est pas ma faute, il s'est imposé à moi à la télévision - lorsque, dans une récente interview télévisée, il expliquait à 5 millions de téléspectateurs ce que veut l'opinion publique. Il est très bien informé puisque, chaque fois qu'il est candidat, il ne peut réussir à se faire élire ! Il n'a pas réussi à se faire réélire depuis les élecfcions de 1946 !... et il est habilité à nous expliquer, à nous les notables, comme il dit, des élus, des représentants, qu'il est habilité à nous expliquer ce que veut l'opinion publique qui ne veut pas de lui !
Il faut, camarades, répondre par la polémique et dire cela ; mais, après la polémique, il faut devenir plus sérieux et en venir aux arguments de fond.
A la personne qui vous interroger, il faut dire :
soit, il n'y a plus d'élus, il n'y a plus de représentants, il y a prise directe entre le pouvoir ramené à un homme et le peuple ; mais il va bien se produire un jour où le peuple ne sera pas content, ou une fraction du peuple ne sera pas contente ; comment pourra-t-elle s'exprimer ? Il n'y a plus d'intermédiaires, ces gens méprisés... alors c'est bien a simple... elle descendra dans la rue !
Dernier exemple en date : l'exemple breton.
C'est caractéristique : on prend une décision - je ne suis pas sûr de la bien connaître, mais telle qu'elle m'a été présentée, elle était parfaitement idiote, elle consistait à dire que quand la SNCF n'a pas réussi à électrifier votre ligne, ce qui est, pour vous, une première pénalisation, du fait qu'elle n'est pas électrifiée, on vous fera payer plus cher que sur les lignes électrifiées... Si c'est bien comme cela que la décision a été prise et il me semble que je ne me trompe pas, elle est grotesque, ridicule et il est normal que les intéressés protestent.
Autrefois, et même cette fois-ci, comment ça a commencé ? Ils sont venus trouver leurs élus ; ils leur ont dit : "Ce n'est pas possible" et les élus ont tous répondu "Ce n'est pas possible". Autrefois, les élus auraient fait une interpellation devant l'Assemblée. Le député breton, indépendant, radical, socialiste, MRP serait venu devant son groupe et aurait dit : "Mais, c'est de la folie !" et on aurait essayé d'obtenir du gouvernement que cela change. Mais, là, plus d'intervention, plus d'interpellation. Il faut aller trouver le Premier Ministre qui a dit : "On verra cala" et, pendant deux mois, trois mois on n'a rien vu et puis, un beau jour, on a dit : "Ca s'applique à partir de la semaine prochaine". Alors, les intéressés ont dit : "Ce n'est pas vrai, ça ne s'appliquera pas comme ça", et ils ne sont pas descendus dans la rue mais ils ont barré les voies ferrées

et, avec l'énergie bien connue d'un pouvoir devenu fort, le gouvernement s'est dégonflé dans les 48 heures.
Il y a eu un titre délicieux dans "France-Soir" que je vous lis pour la petite histoire, on titre merveilleux sur 8 colonnes, disant : "Le gouvernement riposte aux bretons : il maintient les anciens tarifs". (Rires) C'est merveillleux ! Tout joue sur le mot "anciens" et le gars qui, dans le métro, a lu son journal le soir s'est dit : "Ce n'est tout de même plus pareil que sous la IVè République" ! "Maintenant, le gouvernement maintient, il riposte !"
Il faut montrer cela autour de vous et montrer que s'il n'y a plus de représentants de la nation, la solution c'est la violence. Il faut montrer que s'il n'y a plus de partis et de syndicats, en réalité c'est la monarchie, la dictature, avec quand même un parti et un syndicat, le Parti unique et le Syndicat unique.
L'argument suivant qui a été évoqué souvent devant nous aujourd'hui consiste à dire : "Il y a risque de vide après de Gaulle".
Les réponses doivent être claires. D'abord, il faut montrer que la majorité est prête à constituer le gouvernement de défense républicaine et qu'elle n'a pas attendu les événements de cette semaine pour le dire. Il y a 2 types de gouvernement de défense républicaine : le gouvernement de défense tout court qui ralliera simplement les républicains ou le gouvernement d'action républicaine, qui devrait réunir, s'il n'y avait pas un ostracisme idiot de la part d'un certain nombre de formations, toutes les formations de la Gauche démocratique, et nous sommes prêts, quant à nous, en tout état de cause, pour l'nn ou l'autre de ces types.
Enfin, il faut utiliser d'autres arguments ; il faut dire : mais voyons, le vide après de Gaulle ? fut-ce dans vingt ans... il mourra de sa mort naturelle ! Alors, ce sera fini !
La meilleure des réponses, je regrette fort qu'elle n'ait pas été d'un des nôtres - et je plaide coupable puisque je n'y ai pas pensé, mais Francis aurait pu la dire, puisque cela avait été dit avant lui... - la meilleure des réponses est de Paul Reynaud qui a trouvé là-dessus une formule éclatante en disant : "Quand on prétend qu'il n'y a plus rien après un homme soi-disant providentiel, ce n'est pas grandir l'homme, c'est abaisser le reste de la nation " et c'est très vrai !... Ce serait admettre qu'il n'y avait rien avant, qu'il n'y a aura rien après, alors qu'on sait fort bien que de Gaulle sera mort depuis longtemps et qu'il y aura toujours un Parti Socialiste !
L'argument suivant - je prends argument par argument, c'est la seule logique de mon système - dit : "Les opposants veulent se débarrasser de de Gaulle, maintenant que la guerre d'Algérie est réglée... Pendant la guerre d'Algérie, ils acceptaient bien qu'il y ait des referendums !"
Je vais les avoir traités tous, même ceux qui pourraient gêner certains des nôtres... L'argument n'est pas valable, absolument pas. Sur le problème algérien, avant chaque referendum, il y a eu une décision du Parlement.
Sur le problème algérien, il y a eu délégation de pouvoir, prière de ne pas l'oublier.
Le Parlement consulté a pris un jour la décision de transférer, non pas au

gouvernement - et ce fut une décision étonnante à la demande des Socialistes - mais au Général de Gaulle, Président de la République. C'est à lui qu'étaient délégués certains pouvoirs. On peut être d'accord ou pas d'accord, estimer que les Socialistes avaient tort ou qu'ils avaient raison. Le fait qu'il y a eu sur ce problème, délégation parlementaire des pouvoirs au Général de Gaulle.
Alors, réponse à l'argument : "Maintenant que c'est fini, on veut s'en débarrasser" : "Ce n'est pas sérieux ! Qui prend l'initiative ?" Qui a demandé à de Gaulle de nous faire cette proposition-là, alors qu'au contraire nous étions tous en train de dire et de répéter que de Gaulle avait eu la chance de rendre au payas un service extraordinaire.
Sans mon petit bouquin auquel Pompidou a été assez gentil pour faire de la publicité, je dis, dans la conclusion, à la toute dernière page, qu'il restait pour la survie du système de la V République, une chance, c'eut été que de Gaulle dise : "Pour régler le problème algérien - bien ou mal, c'est une autra question ! - pour réglar le drame algérien, il a fallu user de pouvoirs exceptionnels. Maintenant que la France sort de ce dilemme, l'heure est venue de faire fonctionner la régime, l'heure est venue où il faut panser les plaies, apaiser les angoisses, calmer ce pays et l'habituer à vivre heureux. En conséquence, le gouvernement gouvernera, la Parlement refera son métier et le Président de la République redeviendra l'arbitre qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être." Et j'ajoutais d'ailleurs après cette phrase : "Ne nous faisons pas d'illusions, en l'état actuel des choses, il n'y a pas la moindre chance que ça se passe ainsi".
Mais il eut pu le faire. Au lieu de cela, non. Et non pourquoi ? Eh bien, j'ai l'impression que la fin de l'affaire d'Algérie ne l'a pas incité à revenir à un régime normal mais l'a incité, au contraire, à profiter de la situation pour pérénniser ce qui avait été crée pendant ce temps-là et continuer à être le souverain absolu.

Léon Boutbien

Un mot là-dessus, c'est très important pour la campagne. Nous connaissons des divergences, les uns et les autres, sur le problème algérien, mais le propos que tu viens de tenir pourrait être interprété de façon intégrale contre nous, losque tu prétends que le Parlement a délégué la souveraineté au Général de Gaulle. Il l'a fait selon certains critères, selon cartaines perspectives politiques et, à aucun moment, le Parlement français, encore moins le Socialisme français dans sa vocation universelle, ne pourraient se sentir solidaires de l'abandon du pouvoir qui s'est caractérisé dans la période terminale par l'enlèvement de milliers d'européens. Je ne veux pas relever le propos autrement, mais tout de même la conscience humaine est tellement indignée par les crimes qui ont été commis au cours des derniers mois, par les conditions dans lesquelles les harkis, malgré la parole donnée, ont été abandonnée, par les conditions dans lesquelles on a vu des enlèvements de femmes qui furent livrées aux bordels militaires de l'ALN, par les conditions dans lesquelles s'est trouvée alors la population française... qu'on ne peut pas...

Fondation Jean Jaurès

Dans la salle – C'est du passé !

Léon Boutbien - Ce n'est pas du passé, c'est du présent ! C'est toujours du passé pour toi !
En tout cas, en ce qui concerne le problème de la délégation du pouvoir au général de Gaulle pour le règlement de l'aflaire algérienne, ça n'était pas pour le règlement du problème dans le déshonneur, c'était pour le règlement du problème dans l'honneur et la tradition française.

Guy Mollet

Léon, surtout poux toi, je voudrais qu'on voit bien le sens de mon intervention. Un argument est beaucoup utilisé dans ce pays qui consiste à dire : "Les Socialistes sont bien gentils, ils poussent des hurlements sous prétexte qu'on viole la Constitution, mais ils n'ont pas fait avant, ils se sont tu avant !"
Je ne discute pas - ce n'eat pas mon propos - de la manière dont a été réglée l'affaire algérienne, je dis simplement que l'argument n'est pad valable, car pour la modification de la Constitution qui nous est offerte maintenant, sur laquelle va porter le referendum, de Gaulle a refusé toute décision à caractère parlementaire, il s'y est opposé malgré le texte constitutionnel, alors que dans l'affaire algérienne, à deux reprises, il y a eu des votes parlementaires : le premier lorsque le Parlement a avalisé la déclaration sur l'auto-détermination, le second lorsque nous avons voté à de Gaulle, nommément désigné, les pleins pouvoirs dans ce domaine.
Chacun a le droit d'apprécier comment cela s'est terminé, ce n'est pas mon propos maintenant ; mon propos vise seulement à dire : Ce n'est pas vrai que dans l'affaire algérienne il n'y a pas eu de décision parlementaire, il y a toujours eu décision paxrementaire, que le Parlement ait eu raison ou tort, aujourd'hui, c'est tout autre chose : Il refuse - que dis-je "il refuse"... Il passe outre à la décision parlementaire.
Et j'en viens à un argument plus important qui nous sera opposé, c'est que nous sommes des nostalgiques et, plus particulièrement, des nostalgiques des crises. Mes camarades, c'est le problème le plus grave de tous, à mon avis c'est l'argument qui porte le plus.
Avant-hier, nous avions une réunion des Partis qui ont signé la motion de censure. L'un des membres de la délégation est arrivé en taxi et nous a raconté l'anecdote suivante. Il avait demandé au chauffeur de taxi : "Alors, qu'est-ce qui se passe ? Il y a des nouvelles politiques ?" et l'autre aurait répondu : "Oui, ces c…-là ont encore renversé un gouvernement". L'intéressé nous a dit ne pas s'être fait connaître... ce n'était pas l'un des nôtres. C'est une manière un peu triviale de poser la question, mais elle est valable.
On a réussi à créer dans l'opinion cette idée que c'était épouvantable avant, qu'avant la venue de de Gaulle c'était fantastique, qu'on passait son temps dans des crises interminables, dans des crises qu'on ne réglait jamais... Il devient de bon ton pour tout le monde, même pour les nôtres, de dire : "On ne veut pas revoir cela." J'ai déjà eu l'occasion de dire ici tout ce que cela comporte

Fondation Jean Jaurès

d'injuste. Je veux seulement maintenant chercher les réponses.
D'abord, il faut tout de même montrer que ce sont des traditions, assasins qui crient "Au Voleur !" selon une très vieille/ car est-ce qu'il y a jamais eu l'un d'entre eux renversé dans des conditions comme cela ? Non. Il n'y a jamais eu que les représentents des partis démocratiques renversés par eux et les communistes réunis. Nous étions les victimes. Ils protestent contre un système dont nous étions les victimes, nous les Socialistes plus que quiconque, puisque, j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois, il nous faudrait justement de la stabilité et du temps pour les réformes de caractère socialiste.
Ça c'est la parade ; ce n'est pas suffisant. Il faut répondre non seulement que nous en avons souffert plus que quiconque, mais encore que nous avons des moyens de l'éviter. Parmi ces moyens, je commence par le moins important, le moins susceptible de porter, et je dirai que c'est déjà devenu beaucoup plus difficile sous la Constitution actuelle. L'application de l'article 49 de la Constitution qui fait qu'il faut la majorité absolue pour vous renverser est déjà une garentie telle que si une telle chose avait joué avant, notre gouvernement n'aurait pas encore été renversé. Car nous avons été renversés sans avoir contre nous la majorité constitutionnelle.
Mais il faut encoxe dire - car ce n'est pas suffisant - et il faut le dire parce que c'est vxai, que les partis de la majorité sont d'accord pour ajouter des garanties supplémentaires, avec ce que l'on baptise généralement un "gouvernement de législature", un gouvernement lié la majorité par un contrat, tel que l'arme de la dissolution automatique fonctionne, et il faut expliquer, parce que c'est très simple, que les parlementaires n'en veulent tellement plus de ce genre de crises, surtout les Socialistes et les gens de Gauche, de ces crises qui leur étaient imposées et qui les chassaient, qu'ils sont décidés à proposer à la Nation un système selon lequel, lorsqu'un Parlement renverse un gouvernement, ce Parlement retourne devant les électeurs.
C'est là-dessus que l'accord s'est fait. Il faut leur montrer cela.
Je crois aussi qu'il faut leur dire - ce qui est à mon avis l'essentiel, camarades, - qu'eux, ils ont trouvé une solution efficace, la plus efficace des solutions pour qu'il n'y ait pas de crise, car la solution la plus efficace pour qu'il n'y ait pas de crise, c'est l'absolutisme ; il n'y a jamais eu de crise sous Hitler, il n'y a jamais eu de crise sous Mussolini, il n'y a pas aujourd'hui de crise en URSS il n'y en a pas en Hongrie, il n'y en a pas en Pologne, il n'y en a pas chez Franco, il n'y en a pas chez Sazlazar...
Eh oui, le risque de crise c'est le prix de la démocratie... Dans ces pays là, il ne peut pas y avoir de crise, il y a quelquefois assasinat, il y a quelquefois changement de ministre, cela chez nous aussi et même à une fréquence assez rapide, mais il n'y a pas de crise.
Il faut faire comprendre au peuple français - ce n'est pas facile, c'est le grand problème de fond, - que le problème est celui de l'efficacité en régime démocratique, car un régime totalitaire est automatiquement beaucoup plus efficace qu'un régime démocratique, mais il faut montrer comment ça se termine à...

Il n'y a pas d'autre solution au régime totalitaire que la guerre civile, et encore au XXème siècle, les guerres civiles ne sont plus jamais victorieuses, ou la guerre étrangère, c'est Budapest… ce sont les grèves des mineurs des Asturies, c'est le drame de Berlin... les seuls disparus sont ceux qu'un jour la guerre étrangère entraîne.
Il faut montrer le fond du problème ; oui, la démocratie ne peut pas offrir les mimes solutions d'efficacité que la dictature, c'est vrai, mais c'est la dictature !
Celle qui se traduit par l'exode des gens de Berlin, l'exode des espagnols républicain l'exode des cubains, vous en avez mille exemples de ces gens chez qui il n'y a plus crise, mais chez qui il n'y a plus de liberté.
(Applaudissements)
Camarades, en réalité, les problèmes comme ceux-là ne se règlent dans un régime dictatorial que par la violence et la guerre civile, ou l'essai de guerre civile, même non victorieuse. Si bien que vous avez le droit de reprendre cette idée que j'ai exprimée à plusieurs reprises, que nous avons parfaitement conscience qu'aujourd'hui ce n'est pas seulement la démocratie qu'on défend, c'est en même temps la paix civile.
C'est un argament dont je sais par expérience personnelle qu'il porte pour l'immense majorité du Parti, celle qui accepta en 1958 que de Gaulle prenne des responsabilités sous réserve des engagements qu'il avait pris à notre égard et vienne reprendre les responsabilités gouvernementales. Nous l'avons fait, parce que nous avons voulu essentiellement éviter au pays la guerre civile ; aujourd'hui, c'est parce que nous voulons éviter la guerre civile qu'à cette nouvelle évolution nous disons : non.
Pour ceux d'entre vous, camarades, qui à ce moment là étiez minoritaires, c'est plus facile ; vous pouvez facilement dire : c'est conforme à ce que nous avions alors pensé. Mais je dis que l'argument est encore beaucoup plus valable et porte plus pour ceux qui votent "pour", car on ne peut pas nous dire que nous sommes inlassablement et toujours opposés ; ils sont bien obligés de se rendre compte que la même préoccupation est la nôtre : contra la guerre civile hier, contre la guerre civile aujourd'hui.
Le choix est simple à offrir au payd : aujourd'hui le pouvoir absolu, la monarchie ; demain, la dictature ; dans un après-demain certain, la guerre civile.
D'un autre côté : aujourd'hui la démocratie parlementaire, avec ses faiblesses, ses insuffisances, mais celle qui nous a menés ce matin, dans une séance très belle à accepter que les socialistes assaurent l'élection d'un grand bourgeois...
Le simple maintien de la démocratie parlementaire, parce que nous avons que le maintien de cette démocratie, c'est d'abord la paix assurée, la paix civile assurée, et ce sont les chances préservées pour marcher demain vers la démocratie socialiste !
Camarades, un mot encore.
De toutes mes forces, aujourd'hui, avec passion, passion raisonnée froidement aussi, la même que celle qui me faisait, en certaines autres heures, vous demander des décisions graves, je voudrais vous dire que ce n'est pas une bataille ordinaire que celle qu'on va livrer, ce n'est pas une bataill de routine, ce

ne sont pas des élections comme les autres élections que celles auxquelles on va aller.
Evoquez les différents exemples étrangers et assayez de vous demander comment des républiques, un jour, ont disparu. Essayez d'évoquer les derniers Congrès, les derniers anciens partis socialistes d'Italie, ou d'Allemagne, avant des catastrophes ou peut-être des gens ne devaient pas trouver suffisamment révolutionnaires et un peu trop bourgeoises les attitudes proposées. Essayez de vous dire que c'est la liberté tout court qui va se jouer dans le mois qui vient. Imaginez une victoire du pouvoir sur les deux tableaux. Imaginez-la pour vous rendre compte que pour longtemps s'en est fini de la liberté dans ce pays et que si un jour un combat pour abattre le régime ainsi crée devait avoir lieu, ce sont probablement d'autres dictatoriaux qui en seraient les vainqueurs, et pas des libéraux au sens ou je l'entends.
C'est un grave combat, camarades, que celui auquel, aujourd'hui, le Parti doit convier ses militants ; un combat comme celui-là – je suis gêné pour le dire, moi qui suis un froid – cela ne s'engage pas sans foi, cela ne s'engage pas sans confiance, sans courage, et, pour une fois, j'utiliserai un mot que je n'aime pas employer, camaradrs, cela ne s'engage pas sans enthousiasme, et c'est à cela que froidement je vous convie.
(Applaudissements)

Le président - Camarades, il n'y a plus d'orateurs.
Nous allons désigner la Comission des résolutions, et je formule le vœu qu'elle travaille rapidement, parce qu'il y a intérêt, au point de vue de l'opinion, à ce que ce Conseil se termine tôt.
Je donne la parole à Cazelles pour vous lire une liste de noms proposés.

Ernest Cazelles - Voici, camarades, la Commission des résolutions qui vous est proposée :
Baraton, Barrès, Begarra, Bichet, Boutbien, Coltice, Coutrot, Defferre, fatoux, Fuzier, Jacquet, Guille, Lamousse, Augustin Laurent, Leenhardt, Le Strat, Loustau, Martin, Matraja, Metayer, Mirande, Jules Moch, Nottebard, Palmaro. Pic, Piette, Piquet, Quénard, Routier-Preuvost, Schmitt, Weill-Raynal.

Le président – Y a t-il des observations sur la liste qui vient d'être lue ? … il n'y en a pas. Elle est adoptée.
Je vous suggère d'abord que la Commission des résolutions se réunisse imédiatement au sous-aol, ensuite que le Conseil National ajourne ses assises jusqu'à 17h30. Je pense qu'en une heure et quart, à la Commission, si nous savons éviter les discours, nous pouvons sortir un texte d'unanimité et ayant de l'allure.
La séance est suspendue.

(La séance est reprise)

Fondation Jean Jaurès

Le président

Camarades, on m'a demandé de rapporter le travail de la Commission qui a été un peu plus longue que nous pensions mais qui, je vous la dis tout de suite, est un texte d'unanimité totale.

Il y a d'abord un premier texte de formalisme, que voici :

"Le Conseil national approuve les décisions prises par les organismes du Parti depuis la dernière réunion du Conseil national".

Ceci a pour but d'homologuer notament la création de cette délégation des groupes résistant au referendum et d'autoriser nos représentants à y siéger.

Voici maintenant le texte d'ensemble qui comprend deux parties :

- La première, consacrée au referendum,
- La deuxième, consacrée aux élections.

Je m'excuse par avance si je vous les lis mal, parce que je n'ai que le brouillon, avec toutes les surcharges qu'on y a faites ; pour gagner du temps nous n'avons pas voulu la mettre au net avant de vous la lire.

La voici :

"Le Conseil national constate que contre le sentiment des juristes du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel, contre l'opinion du Sénat et de l'Assemblée Nationale, le Président de la République s'obstine d'une façon inconcevable dans sa volonté délibérée de violer la Constitution.

Gardien de celle-ci, qu'il s'était solennellement engagé à respecter et à défendre, il a porté une grave atteinte morale au respect de la loi.

Il créerait, si son texte était voté, un précédent redoutable qui permettrait à un aventurier de disposer seul de la totalité du pouvoir, sans contrôle ni responsabilité et de faire table rase des institutions de la République.

Le véritable objet du referendum est de faire légaliser dans la confusion une évolution tendant a créer un "chef d'Etat omnipotent, auquel tous les pouvoirs seraient subordonnés".

Ce système est contraire, aussi bien au régime parlementaire qu'a un véritable régime présidentiel qui repose sur l'équilibre des pouvoirs.

Il tend à devenir une monarchie absolue, une sorte de Second Empire qui, dans le monde moderne, aboutirait à la dictature et à la guerre.

Le Président de la République témoigne du mépris dans lequel il tient le suffrage universel en personnalisant le referendum au point d'en faire un plébiscite et en refusant par avance d'accepter sa décision si elle lui est défavorable. Plutôt que d'être l'arbitre il a choisi d'être le diviseur du peuple.

Ayant accepté les dispositions de la Constitution qui remédient à l'instabilité ministérielle dont les tenants actuels du pouvoir étaient les principaux responsables sous la IVème République, prêt à ajouter des garanties supplémentaires en renforçant ces dispositions, le Parti Socialiste n'en a que plus d'autorité pour condamner une initiative qui, sans atteindre ce but, frappe de précarité la Constitution et ouvre une ère d'instabilité des institutions, de désordre dans les esprits, de violences dans la rue.

Pour toutes ces raisons, le Conseil national demande aux fédérations Socialistes d'engager sans délai et de mener avec la plus grande vigueur la bataille pour le

Fondation Jean-Jaurès

"non".
Voici maintenant la deuxième partie du texte :
"En présence de cette situation, il entend faire prévaloir sur toutes ses autres préoccupations sa double volonté de l'emporter d'abord au referendum, puis d'assumer l'échec, aux élections législatives, de ceux qui se sont faits ou sa feraient les complices de cette violation de la Constitution.
À cet effet, il autorise exceptionnellement ses fédérations à ne pas présenter des candidats dans certaines circonscriptions, et plus particulièrement quand il s'agira d'assurer la réelection d'hommes politiques ayant choisi dans les débats et le vote sur la motion de censure d'assumer des responsabilités majeures dans la défense de la République.
Au second tour, les fédérations ont le devoir de faire battre les conplices de cette violation. Elles prendront toutes mesures nécessaires pour les éliminer en assurant l'élection de candidats plus favorisés appartenant à l'une des formations signataire de la motion de censure, et s'étant eux-mêmes nettement prononcés pour le non.
Le Conseil national donne mandat, enfin, à ses représentants à la délégation permanente créée entre ces formations, de discuter cas par cas toutes les situations particulières.
Je pense que je n'ai aucun commentaire à faire à ce texte
(Applaudissements)
Je reprends maintenant mes fonctions de président de séance, et je demande s'il y a des amendements.

Léon Boutbien - Ce n'est pas pour un amendement que j'interviens, mais je traduis ce que pense Weill-Raynal. Weill-Raynal n'a pas très bien entendu une partie de la motion et me demande de peser la question. Il s'agit des dispositions que tu viens de lira tout à l'heure, Jules Moch, sur la fin du papier, dans laquelle il est indiqué que le général de Gaulle se maintiendrait dans l'hypothèse où il n'aurait pas la majorité. Or, il a fait parait-il des déclarations absolument contraires.

Guy Mollet - C'est Weill-Raynal qui n'a pas entendu.

Léon Boutbien - Je demande si cette partie ne pourrait pas être répétée, pour le camarade qui n'a pas entendu.

Le président – Quelqu'un avait le texte de la déclaration du général de Gaulle tout à l'heure. Il vaudrait mieux la lire.

Un délégué - C'est votre texte qu'il faut relire ; Weill-Raynal n'a pas compris.

Le président – J'ai d'abord fait une erreur dont je m'excuse et que me fait remarquer Leenhardt : c'est que j'ai sauté un mot, lorsque j'ai dit : "une sorte de Second Empire qui, dans le monde moderne aboutirait à la dictature et à la

Fondation Jean Jaurès

guerre". En effet, j'aurais du lire : "à la guerre civile", et non pas "à la guerre". Je m'excuse d'avoir sauté ce mot qui était griffonné.
La phrase dont vous parlez est la suivante :
"Le Président de la République témoigne du mépris dans lequel il tient le suffrage universel en personnalisant le referendum au point d'en faire un plébiscite et en refusant par avance d'accepter sa décision si elle lui est défavorable."

Un délégué - C'est la phrase du général qui dit : "Vos "oui" me diront si je dois poursuivre."

Le président - Si je peux ou si je dois poursuivre, c'est cela. Il n'y a pas contradiction, pour une fois, entre le général et nous.
Alors, il n'y a pas d'autres objections ou amendements ?...
Je mets aux voix la texte en question. Il n'y a pas de demande de scrutin ? Nous allons voter a mains levées.
Que ceux qui sont favorables à ce texte le manifestent en levant la main et en présentant leur mandat rouge ?
……
Avis contraires ?
.... Un avis contraire.
Quelle fédération ?... Saône-et-Loire.

Un délégué - Non, c'est la Nièvre qui est contre.

Le président - Alors, une voix contre.
Abstentions ?
……Une voix. Le Puy-de-Dôme s'abstient.

Le délégué du Puy-de-Dôme - Ce matin j'ai fait part de quelques observations présentées par ma fédération concernant notamment des candidats qui avaient pris des positions face a l'OAS, qui ne sont pas les nôtres, et secondo, qui ont pris des positions contraires, une fois en ce qui concerne la motion Salan,et ensuite pour se dédouaner, ont voté la motion de censure. J'avais demandé ce matin qu'il en soit tenu compte, si possible, de façon à ne pas gêner les fédérations.

Le président : Tous ces cas que vous citez, mon cher camarade, sont des cas personnels, qui sont visés par le dernier alinéa de notre motion.

Le délégué du Puy-de-Dôme - Alors, vous votez "pour", vous ne vous abstenez pas ?... Je vous remercie.
La résolution est donc adoptée à l'unanimité moins une voix, et pas d'abstention.

Fondation Jean-Jaurès

Un délégué - Pourquoi notre camarade est-il "contre" ?

Le président - La Nièvre a la parole.

Le délégué de la Saône-et-Loire - Ce n'est pas moi qui vote contre, je représente une fédération voisine de celle de la Nièvre. Le camarade est parti tout à l'heure et m'a demandé de voter "contre" pour lui…
(Protestations dans l'assemblée)

Le président – Camarades, je vous en prie. Il y a évidemment un intérêt majeur à ce qu'il n'y ait pas de bavure. Or, la règle est que lorsqu'un camarade s'en va, il est porté absent. Je vous propose de considérer...

Guy Mollet - Pour ne pas créer de précédent, quelle importance cela peut bien avoir que ce soit l'unanimité moins une voix ? Alors que si nous décidions que parce que le camarade est absent nous annulerons son mandat, nous dirons qu'il est absent, imaginez-vous, tous, camarades de province, dans les prochains Congrès ou Conseils nationaux, ce que pourraient devenir vos mandats quand vous prenez le train et que vous demandez à un camarade de voter pour vous.

Un délégué - Il ne connaît pas le texte.

Guy Mollet - Il a assisté à une partie de la délibération. Moi, je me permets d'insister, je souhaiterais que ce soit unanime.

Un délégué - Mais est-ce qu'il a précisé qu'il fallait voter "contre" ?

Le délégué de la Saône-et-Loire - Je partage votre avis, je me suis disputé 10 minutes avec lui avant qu'il parte. Il tient absolument à voter "contre". Je vous transmets ce qu'il m'a dit.

Guy Mollet - Je vois quelle est l'importance... et, après tout, ce n'est pas tellement mal qu'il y ait une voix contre, cela prouve que ce n'est pas l'euphorie générale. Je demande au président de bien vouloir proclamer le résultat tel qu'il a été enregistré :
Le texte est adopté à l'unanimité moins une voix.

Le président – D'accord.
Le texte est adopté à l'unanimité moins une voix.

Jules Moch - Cette journée se termine. Cette séance n'à pas été une séance comme les autres, elle termine un des plus beaux Conseils nationaux que nous ayons connus, un Conseil à la fois émouvant et sobre, où tous les orateurs ont été écoutés attentivement et où tous ont fait preuve d'une grande largeur de vues.

Fondation Jean Jaurès

L'acceptation de décisions pénibles, pour certaines fédérations, doit obtenir non seulement notre admiration, mais doit avoir dans le pays une très grande répercussion.
Vous me permette de remercier personnellement Augustin Laurent et la délégation du Nord, pour l'attitude qu'ils ont adoptée.
Ce Conseil se termine sous un double signe, celui de la gravité de la situation et celui de la volonté du Parti.
Gravité de la situation : ce matin, on a examiné les trois cas possibles : le vote contre le referendum, suivi d'élections favorables pour nous ; le vote pour, et des élections favorables à l'UNR ; et le vote dans un sens au referendum et dans l'autre aux élections. Les trois solutions amèneront des difficultés, et peut-être des crises. Je voudrais évoquer ici un de nos grands amis disparus, dont j'entends encore le cri d'enthousiasme, dans ce Conseil national réuni à la veille de l'accession au pouvoir de Léon Blum en 1936 ; Braque s'écriait : "Enfin, les difficultés commencent !"
Eh bien, camarades, enfin les difficultés recommencent et elles recommencent pour un parti oni, pour un parti oni comme il ne l'a pas été depuis longtemps, uni sur toute la lutte à mener !
Nous voulons faire campagne contre le referendum, sans attendre la campagne législative qui suivra, parce que nous voulons rendre la République à la France.
Vous savez - je ne l'ai pas dit parce que je n'ai pas pris la parole, mais quand j'examine cette attitude que nous avons qualifiée d'inconcevable, je ne voit qu'une explication : j'associe l'idée de la force de frappe à l'idée du pouvoir personnel. La force de frappe est une absurdité pour la France. Le pouvoir personnel est une absurdité auss. Mais de même que deux poisons comme le sodium et le chlore peuvent faire un corps comme le sel, de même deux absurdités peuvent trouver leur logique ; pour menacer de s'en servir dans dix ans, dans quinze ans, quand nous aurons cette force de frappe, si rien n'est changé aux élections, pour menacer de s'en servir, on ne peux pas compter sur un parlement, on ne peut même pas compter sur un gouvernement, il faut l'homme seul, qui a la pouvoir de la déclencher !
(Applaudissements)
Et c'est probablement là qu'est le secret de la révision constitutionnelle.
Car ce que je dis pour la force de frappe, je pouurais le dire pour d'autres éléments de la diplomarie et de la politique.
Eh bien, camarades, puisque nous sommes décidés à nous unir à d'autres, contre le oui, vous me permettez une évocation dans le cadre de ces autres, plus que dans le nôtre. Vous vous rappelez ce mot de Gambetta, quand les 363 sont retournés devant leurs urnes…Il a dit au Maréchal-Président (ce n'était pas un général mais un maréchal) : "Il faudra se soumettre, ou se démettre !"
Eh bien, nous formons le vœu que de Gaulle se soumette ou se démette !…
La séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures)